

N° 2 – 13 FÉVRIER 2025
2025

BULLETIN OFFICIEL

| Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 52 à 83) :	

vendredi 17 janvier 2025	
PAU	1
dimanche 19 janvier 2025	
PAU	2
mardi 21 janvier 2025	
PAU	5
jeudi 23 janvier 2025	
PAU	7

vendredi 24 janvier 2025	
PAU	8
dimanche 26 janvier 2025	
DURTAL	10
mercredi 29 janvier 2025	
PAU	11

Index des chevaux cités dans ce numéro	15
---	-----------

FRANCE GALOP

Département Technique
15 Bld de Douaumont
75017 Paris

ISSN 2999-0041

France Galop - Imprimeur
Dépôt légal: février 2025
Quantité de tirage : 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions IV

Liste des oppositions

(Mise à jour le 29 janvier 2025)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
Oliver MATKOVIC	Stéphane CERULIS	Non-paiement factures de frais de pension
Nicolas LEMEUNIER	STE ENT Mathieu BRASME	Non-paiement factures de frais de pension
Rashed Saeed Mohamed Abdulla ALMAZROUEI	Mme Jean-François BERNARD	Non-paiement factures de frais de pension
Vincent ZAZURCA	STE ENT Gabriel LEENDERS	Non-paiement factures de frais de pension
Paolo BOSCHI	Stéphane Richard SIMON	Non-paiement factures de frais de pension
Ivana KANTKOVA	STE ENT Antoine de WATRIGANT	Non-paiement factures de frais de pension
Nicholas WILLIS	STE ENT François MONFORT	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel PIERI	STE ENT Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de fais de pension
Nelva DE ALMEIDA	Carla O'HALLORAN	Non-paiement factures de fais de pension
Stéphanie GACHELIN	STE ENT Massimo CESANDRI	Non-paiement factures de frais de pension
SCUDERIA BLACK STAR	Gianluca BIETOLINI	Non-paiement factures de frais de pension
Jérôme GUILLET	STE ENT. Alain COUETIL	Non-paiement factures de frais de pension
Carole TRANCHANT	Christophe CHEMINAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT. Olivier SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST ENT Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST ENT Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	STE ENT. J. BERTAN DE BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDJI	STE COURSES NANCY-BRABOIS	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER-SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments - non-paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non-paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non-paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non-paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANIEL	Non-paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non-paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Raynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non-paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non-paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non-paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELLS	Eric LIBAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non-paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCault	Franck FIQUET	Non-paiement factures de frais de pension

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

CAGNES-SUR-MER - 24 DECEMBRE 2024 - PRIX DU CAP ROUX

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 172, 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'appels interjetés par :

- le jockey Estelle FONTAINE, l'entraîneur David WINDRIF, puis par Mickaël SEROR, en sa qualité d'entraîneur et de copropriétaire, et au nom du copropriétaire M. Georges MOLLIER, des entraîneurs Thierry POCHE et David WINDRIF, des jockeys Clément LEFEBVRE, Nathanaël FERREIRA et Estelle FONTAINE, interjetant appel de la décision des Commissaires de courses d'avoir annulé l'arrivée, celui-ci mentionnant également Mme Marie-Gabrielle BOUDOT et M. Didier-Henri DUBOIS qui sont des associés minoritaires non habilités à interjeter appel au nom de l'association qui doit être représentée devant France Galop par l'associé dirigeant ;

Après avoir dûment appelé les entourages (propriétaires, entraîneurs et jockeys) de l'ensemble des chevaux ayant participé à l'épreuve ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de courses, le film de contrôle et pris connaissance des explications des appelants, des courriers électroniques du représentant de PASSION RACING CLUB et des jockeys Alexis GAUTRON, Estelle FONTAINE, Chris POINCOT, ainsi que de la représentante de TENUTA DEI PRINCIPI ;

Après avoir entendu les déclarations des entraîneurs Mickaël SEROR, qui était assisté d'un agent de jockeys dûment mandaté à cet effet, et David WINDRIF, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations, possibilité non utilisée ;

Cet appel est recevable sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de Jean d'INDY ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier et les courriers de procédure ;

Vu le courrier électronique de Mme Estelle FONTAINE, en date du 25 décembre 2024, mentionnant notamment :

- que suite à une triple chute intervenue au 2ème tour, une lice a été mise en place pour dévier la trajectoire du peloton lors de son dernier passage ;
- que 2 hommes de pistes situés avant la haie du « tournant de la cantine » ont prévenu les jockeys de s'écartez de la corde à l'aide d'un drapeau à damier noir et blanc ;
- qu'un autre homme de piste situé à la sortie du tournant a fait de nouveau signe aux jockeys de s'écartez ;
- que suite à cela, les 5 jockeys devant elle se sont arrêtés ;
- que ne comprenant pas cette décision sachant que le Code des Courses mentionne le drapeau à damier comme étant seulement le signalement d'un danger et non d'une neutralisation de course et qu'aucun signal sonore n'ayant retenti, elle a pris la décision de poursuivre son parcours ;
- qu'elle sollicite donc une révision de la décision des Commissaires de courses ;

Vu le courrier de l'entraîneur David WINDRIF, en date du 26 décembre 2024, mentionnant notamment :

- qu'il n'y a pas de circonstances exceptionnelles, que suite à une triple chute, une déviation a été mise en place dans les temps avec un drapeau à damier qui indique (à sa connaissance) un danger, mais en aucun cas un arrêt de course ;
- que la sirène n'a pas été utilisée ;
- que la lice et le drapeau à damier étaient placés avant la haie du tournant, le soleil n'étant à cet endroit du parcours en aucun cas gênant, d'autant plus que le jockey gagnant a déclaré sur la chaîne des courses hippiques après la course, qu'il avait bien vu le drapeau ;
- que le jockey en tête dans le dernier tournant ayant pensé à une neutralisation, a arrêté son cheval, semant le doute chez certains autres jockeys ;
- que le jockey Estelle FONTAINE, quant à elle, sûre d'elle, a pris la décision de terminer son parcours ;
- que l'on peut éventuellement concevoir vis-à-vis de la presse et des parieurs une annulation de la course, mais en aucun cas en référence au Code des Courses de France Galop, c'est pourquoi il demande la révision de la décision des Commissaires de courses ;

Vu le courrier de l'entraîneur Mickaël SEROR en son nom et au nom des personnes visées ci-dessus, en date du 26 décembre 2024, mentionnant notamment :

- que le personnel de l'hippodrome qui avait mis en place une déviation a clairement indiqué par le drapeau à damiers, des gestes et des cris, la nécessité de se décaler vers l'extérieur ;
- que jamais il n'a été question d'une neutralisation de la course qui aurait donné lieu à la mise en place de la sirène de l'hippodrome ou au drapeau rouge ;
- que si certains jockeys ont mal interprété les consignes du porteur de drapeau, les suivants ont très bien vu et entendu ses paroles et gestes et ne peuvent être privés ainsi que les entourages respectifs du résultat de la course ;
- qu'en outre, l'argument selon lequel le soleil aurait ébloui certains jockeys et pas d'autres est contredit par l'exposition du soleil à CAGNES-SUR-MER à cette heure de la journée ;

Vu le courrier électronique du représentant de PASSION RACING CLUB, en date du 31 décembre 2024, indiquant qu'il sera absent lors de la Commission d'appel ;

Vu le courrier électronique du jockey Alexis GAUTRON, en date du mercredi 1er janvier 2025, mentionnant notamment qu'étant tombé au tour d'avant il ne se sent pas concerné par cet appel ;

Vu les explications de la SCUDERIA TENUTA DEI PRINCIPI reçues le 6 janvier 2025 mentionnant notamment :

- que dans cette course, MESSI BLUE, monté par Chris POINCOT, était en passe de gagner avec une avance abyssale lorsque son jockey, juste avant la ligne d'arrivée, a décidé de l'arrêter ;
- que cette manœuvre a induit en erreur les jockeys qui suivaient à grande distance le cheval en tête de la course ;
- que ces derniers ont alors été incités à arrêter leurs chevaux en voyant l'« ignoble » manœuvre de Chris POINCOT et qu'on n'avait jamais vu cela dans une course hippique française ;
- qu'en voulant être particulièrement bienveillant avec Chris POINCOT, on peut dire qu'au minimum il ne connaît pas les règles, si l'on n'émet pas des hypothèses bien

- plus inquiétantes ;
- qu'en plus d'être totalement incapable de faire son travail correctement, Chris POINCOT s'est également montré particulièrement grossier dans l'après-course en refusant de donner des explications aux propriétaires ;
 - que cela est une page particulièrement honteuse des courses hippiques françaises qui a rapidement suscité l'hilarité de tous les observateurs et la déception de tous les parieurs ;
 - qu'elle demande donc par la présente que les mesures les plus sévères soient prises à l'encontre du jockey Chris POINCOT, auteur d'un épisode d'une telle gravité ;
 - qu'en même temps, elle demande que Chris POINCOT soit condamné à une amende égale au prix de la première place de la course en question et que cette somme soit transférée à la SCUDERIA TENUTA DEI PRINCIPI à titre de dédommagement ;

Vu les explications écrites du jockey Chris POINCOT reçues le 9 janvier 2025 mentionnant notamment :

- qu'il était en tête à l'entrée du tournant et qu'avant de sauter la haie du tournant il a aperçu un homme qui agitait un bâton, mais pas de couleur ni de motif sur le drapeau, puisqu'il avait l'air enroulé et qu'à son passage un des deux hommes annonçait « Arrêtez-vous » ;
- qu'après le saut de l'obstacle, il s'est retourné pour savoir comment réagissaient les autres jockeys et que les deux suivants ont fait la même chose que lui et ont tourné la tête ;
- que sur les images on peut voir une autre personne à la sortie du tournant qui se situe sur la piste, mais au moment de la course, il ne l'a pas vu ;
- que pour information, lors du premier tour, il a vu la chute qui a été brutale, mais le soleil étant bas à cette heure-là, cela ne permettait pas de voir ce qu'il se passait derrière cet obstacle au second tour ;
- que vu l'avance qu'il avait, il n'aurait pas été rejoint sauf incidents de parcours aux derniers obstacles ;
- que la situation et les éléments invoqués précédemment forçaient à prendre une décision rapide ;
- qu'il se demande si les jockeys en queue de peloton ont entendu les demandes de s'arrêter des personnes à l'amorce du tournant ;
- que s'il n'avait pas entendu les demandes de stopper sa course et s'il avait vu un « vrai drapeau déplié », il n'aurait pas arrêté son cheval et aurait gagné cette épreuve ;

Vu les explications écrites reçues le 9 janvier 2025 du jockey Estelle FONTAINE reprenant son courrier d'appel et mentionnant donner mandat à l'entraîneur David WINDRIF de la représenter en séance ;

L'agent de jockeys qui assistait l'entraîneur Mickaël SEROR en séance a indiqué qu'il allait reprendre oralement l'ensemble des observations qu'il a jointes par écrit en séance et qui sont portées au dossier ;

Il a notamment indiqué que dans une course à obstacles une chute n'est pas une circonstance exceptionnelle, mais fréquente, ainsi que le contournement du cheval tombé ou du jockey ;

Il a ajouté que le fait pour un jockey de mal interpréter des instructions et signes du personnel n'est pas une circonstance exceptionnelle, mais une faute de sa part ;

Qu'il conteste une phrase du communiqué des Commissaires de courses mentionnant que les jockeys n'étaient pas certains de la neutralisation, car ceux qui ont continué étaient certains que ceux s'arrêtant se trompaient au vu des informations visibles et audibles sur la piste ;

Que personne ne peut ignorer les signaux pour l'arrêt d'une course : drapeau rouge, signal sonore, deux bras agités en l'air par le personnel et que ces signaux n'étaient pas visibles et audibles ce jour-là, et que donc les 3 premiers ont fait une erreur ;

L'agent de jockeys a fait visionner une vidéo permettant de constater l'état de la luminosité du soleil à la même heure que celle de la course sur le même hippodrome avec le même type de soleil prise deux jours après la course en cause ;

Il a indiqué en quoi l'ombre et le soleil rasant ne sont pas un argument entendable au vu de cet exemple de film ;

Il a également souhaité diffuser les propos de Nathaniel FERREIRA, le gagnant sur la piste, lequel mentionne que les jeunes jockeys ont mal compris, mais qu'un drapeau à damier c'est pour faire attention et non pas une neutralisation ;

Il a rappelé le très peu d'expérience des 4 jockeys arrêtés en premier, mais que cela ne peut pas être mis au préjudice de ceux qui ont continué ;

Il a diffusé une vidéo du jockey Clément LEFEBVRE en séance qui indique qu'il était sixième quand ça s'arrête devant lui, qu'il a continué et s'est classé troisième, car il n'entendait pas la sirène ni ne voyait de drapeau signifiant une neutralisation de la course ;

Il a ajouté qu'il avait entendu les hommes de piste dire d'aller vers l'extérieur et que c'est pour ça qu'il a sollicité jusqu'au bout et a été étonné de l'annulation ;

L'agent a également diffusé une vidéo du jockey Kenegan DENIEL qui a indiqué que le cheval JOUR DE GARDE a mis du temps à se relever et que les Commissaires ont décidé de mettre en place une lice provisoire et un drapeau à damiers pour éviter le danger ;

L'agent a indiqué que le drapeau est peut-être mal déplié, mais qu'on voit des damiers et qu'il est incompréhensible que certains disent qu'on leur demandait d'aller à l'extérieur et d'autres qu'on leur disait « Arrêtez-vous » ;

L'entraîneur David WINDRIF a :

- demandé si tous les apprentis ont passé un examen relatif au Code, puis a ajouté qu'il y avait eu beaucoup d'agitation dans les balances ce jour-là, se demandant si les Commissaires de courses ont davantage réagi à la pression de cette agitation qu'autre chose ;
- indiqué que, selon lui, il n'y a pas des circonstances exceptionnelles, car un drapeau visible était là ;
- que son jockey qui était troisième, s'est arrêté, car a vu un drapeau, mais ne savait pas ce que c'était et que sa deuxième jockey a, quant à elle, continué le parcours et actionné sa partenaire qui allait bien à ce moment-là, produisant son effort, qu'il se place donc des deux côtés du dossier ;
- qu'il ne lui apparaît pas évident que Chris POINCOT aurait gagné, car les physionomies de courses à CAGNES-SUR-MER sont bien spécifiques et qu'il faut, en tout état de cause, se baser sur des faits réels ;
- que sur cet hippodrome le soleil est très dangereux de face, mais que ce n'était pas le cas à ce moment-là sur la piste ;
- que l'erreur de Chris POINCOT et les doutes des deux concurrents derrière lui ont créé cette situation ;
- qu'une erreur peut arriver, mais que cela a semé le doute, ajoutant que ceux qui se sont arrêtés ont dit avoir vu un drapeau, mais ne savaient pas ce que c'était comme drapeau ;

L'entraîneur Mickaël SEROR a indiqué :

- que seuls les 3 premiers se sont arrêtés et que le 4ème s'arrête, car il sollicitait son cheval à ce moment du parcours, mais son cheval n'avait plus de ressources ;

- qu'à aucun moment l'homme présent sur la piste arrête la course, mais indique de se pousser vers l'extérieur ;
- qu'il estime le cas si évident qu'il n'a pas grand-chose à ajouter ;

L'entraîneur David WINDRIF a indiqué que le premier a peut-être perçu une équivoque entre les mots « Ecartez-vous » et les mots « Arrêtez-vous » car il n'entendait peut-être pas bien à cheval, que cela est une possibilité ;

M. Pierre-Yves LEFEVRE a demandé si les employés de la Société des Courses se sont exprimés, mais qu'il n'y a rien d'officiel au dossier, Mickaël SEROR indiquant avoir eu des échanges informels avec le Président de CAGNES-SUR-MER à ce sujet ;

L'entraîneur Mickaël SEROR a indiqué concernant les 3 concurrents de tête que « dans son esprit », c'est comme s'ils s'étaient trompés de parcours ;

L'agent de jockeys assistant Mickaël SEROR a indiqué qu'on doit remercier ceux qui ont fini la course ;

L'entraîneur David WINDRIF a indiqué que les 3 jockeys professionnels au départ de cette épreuve ont d'ailleurs fini la course ;

M. Jean d'INDY a souhaité indiquer, sans que sa phrase ne soit une conclusion au dossier, qu'il faut quand même faire remarquer que le drapeau sur le bâton est très enroulé au moment du passage des 3 premiers concurrents ;

Les entraîneurs David WINDRIF et Mickaël SEROR ont pour leur part indiqué que le drapeau se déroule une foulée sur deux tout de même et que le sens du vent sur la piste permettait de le voir selon eux depuis la piste, ajoutant que tout le monde a dû entendre les hommes de piste parler ;

L'agent de jockeys susvisé a indiqué vouloir évoquer le deuxième homme sur la piste à côté de celui qui a le drapeau sur le mât et qui, selon ce qu'il voit sur le film, repousse vers le loin avec ses bras ;

L'entraîneur David WINDRIF a rappelé que, selon lui, il n'y a pas de circonstances exceptionnelles et qu'il y a une erreur du premier jockey, c'est tout, confirmant que le second homme de piste n'a pas de drapeau rouge et repousse avec sa main, mais ne dit pas de s'arrêter ;

L'entraîneur a ajouté que selon lui il n'y a pas de faute de l'hippodrome, car tout le monde fait les bons gestes sur la piste ;

M. Jean d'INDY demande aux intéressés si, selon eux, la position de ce cheval grièvement accidenté et le déroulé des faits ne permet pas de caractériser une situation exceptionnelle, ajoutant leur demander si le fait que la moitié des concurrents s'arrêtent ou décélèrent n'est pas une circonstance exceptionnelle, les intéressés confirmant leur position que ce n'est pas une circonstance exceptionnelle en l'espèce ;

L'entraîneur Mickaël SEROR a indiqué que son concurrent arrivé 3ème sur la piste est parti à la réforme, que son gagnant a pris 8.000 euros dans sa carrière et qu'on les lui retire alors que c'était ce jour-là son jour ;

Il a indiqué qu'il a mérité de gagner cet argent en sa qualité d'entraîneur, l'entraîneur David WINDRIF indiquant que, selon lui, ce n'est pas vraiment le sujet ;

M. Jean d'INDY a pris la parole pour tenter de résumer la pensée de l'entraîneur Mickaël SEROR en demandant si ce qu'il veut dire c'est qu'il se sent victime d'une injustice, l'intéressé indiquant que c'est exactement cela ;

L'entraîneur David WINDRIF a indiqué que si on laisse en l'état les choses, les jockeys ayant fait une erreur et ceux n'en n'ayant pas fait sont jugés de la même manière ;

Il a ajouté que, selon lui, l'hippodrome ne doit pas être mis en cause, car tout le monde est bien placé ;

Les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question posée en séance par le

Président ;

Vu les dispositions de l'article 172 du Code des Courses au Galop et les éléments du dossier ;

En abordant la haie du dernier tournant, le jockey Chris POINCOT menait la course d'environ 5 ou 6 longueurs devant son confrère Alexandre CHESNEAU qui devançait quant à lui Bastien MARCHAND de plusieurs longueurs également, Quentin JACOB se trouvant en 4ème position à distance en n'ayant plus de ressources manifestes, son partenaire paraissant décélérer et être rejoint par le peloton qui était donc à de nombreuses longueurs de la tête ;

Le jockey Chris POINCOT devançait ainsi le peloton d'environ 12 ou 13 longueurs lors du saut de la haie du tournant, son partenaire paraissant avoir encore des ressources, tout comme son poursuivant immédiat ;

Il est visible sur le film de contrôle qu'environ 4 foulées avant le saut de la haie du tournant deux hommes étaient positionnés sur la piste intérieure un peu en amont du tournant, l'un effectuant des gestes peu visibles, l'autre tenant un mât au bout duquel un drapeau était, certes visible sur la vidéo, mais ledit drapeau s'étant cependant un peu déroulé seulement au moment du passage du troisième concurrent et étant à peu près déroulé de manière totalement visible au moment du passage du reste du peloton plusieurs secondes après le passage des premiers ;

Il ressort en effet des images de la course que lors du passage de Chris POINCOT et d'Alexandre CHESNEAU, le drapeau tenu par l'un des hommes à pied en retrait de la piste et dans le tournant était très peu visible, car en grande partie enroulé autour du mât le supportant ;

Après le saut de la haie du tournant, le jockey Chris POINCOT et le jockey Alexandre CHESNEAU, dont l'avance sur le reste du peloton était très importante et confortable, laissant envisager qu'ils allaient probablement obtenir les deux premières places de la course, avaient semblé dans l'incompréhension des évènements et des signes manifestés par les hommes de piste, les deux jockeys se retournant ainsi que le jockey Bastien MARCHAND qui était en 3ème position et encore en avance sur le reste du peloton pour essayer de comprendre ce qu'il se passait ;

Les 3 jockeys de tête avaient alors décidé d'arrêter leurs partenaires, alors qu'une telle décision leur portait nécessairement un important préjudice, puisqu'ils paraissaient en capacité de dominer la majorité de leurs rivaux ;

Il résulte des images que sur 10 concurrents 6 d'entre eux se sont alors arrêtés ou ont fortement ralenti et que 4 concurrents au préalable encore en retrait pour les 3 premières places avaient terminé le parcours dans la plus grande confusion, passant le poteau d'arrivée en 1ère, 2ème, 3ème et 4ème position ;

Les Commissaires de courses ont alors, au vu des évènements et de cette arrivée très chaotique, décidé d'appliquer l'article 172 du Code des Courses au Galop en mentionnant que des circonstances exceptionnelles ont influé sur le résultat de la course et décidé d'annuler la course ;

En appel, les Commissaires d'appel sont habilités à maintenir la décision ainsi prise par les Commissaires de courses, puisque leur décision apparaît suffisamment justifiée et motivée, ainsi qu'en conformité avec leurs pouvoirs d'interprétation et avec la rédaction du paragraphe II de l'article 172 du Code ;

L'arrivée intervenue dans les circonstances susvisées ne permettait effectivement pas de manière évidente :

- d'assurer la probité de son résultat ;
- d'assurer la protection des parieurs, puisque l'arrivée en question a été totalement dictée par l'arrêt ou le ralentissement d'une très grande partie des concurrents, certains concurrents qui semblaient en mesure de prendre les 2 ou 3 premières places ayant privilégié leur sécurité pensant que la course était neutralisée, ce qui peut se comprendre au vu des signaux peu visibles et difficiles à interpréter en bord de piste dans le dernier tournant et d'un grave accident sur la piste, un cheval étant à

terre dans un tournant ;

Il apparaît ainsi difficile de reprocher à des jockeys, pour une partie importante d'entre eux de s'être arrêtés ou d'avoir fortement ralenti, après avoir été mis en grande confusion, par :

- les gestes trop timides du personnel placé trop en retrait sur le bord de la piste,
- la présence d'un drapeau mal déployé donc difficile à identifier, car enroulé sur son mât au moment du passage de plusieurs d'entre eux,
- un cheval gravement accidenté allongé sur la piste,
- une visibilité difficile en plein tournant,

d'avoir pensé qu'un cas de force majeure les empêchait de poursuivre leur parcours en toute sécurité et limpidité ;

Pour ces raisons, la décision prise par les Commissaires de courses apparaît avoir été une décision :

- protectrice de l'image des courses,
- protectrice de la probité de leur résultat,
- protectrice des parieurs qui se sont vus remboursés leurs enjeux grâce à l'annulation de la course,
- respectueuse de la sécurité, celle-ci apparaissant avoir dicté le choix de plusieurs jockeys qui se sont retrouvés dans une confusion manifeste et visible suite à un incident grave sur la piste,
- protectrice de l'intégrité physique des jockeys dont la décision de s'arrêter ne saurait leur être reprochée au point de les sanctionner, étant observé que le jockey Chris POINCOT ne peut pas avoir prémedité l'accident d'un concurrent et l'arrêt de sa course, cette décision lui ayant été fortement préjudiciable à titre personnel, puisqu'il semblait en mesure de gagner cette épreuve ;
- conforme aux dispositions du paragraphe II de l'article 172 du Code des Courses au Galop que les Commissaires de courses étaient en droit d'appliquer de cette manière ;

Leur décision a donc été prise dans le respect de l'image des courses, de l'égalité des chances vis-à-vis des concurrents et dans le respect des parieurs ;

Il y a donc lieu, pour ces raisons objectives et suffisamment nombreuses, de maintenir la décision des Commissaires de courses ;

PAR CES MOTIFS :

Décident de :

- maintenir la décision des Commissaires de courses.

Paris, le 16 janvier 2025

M. G. HOVELACQUE - M. P-Y. LEFEVRE - M. J. d'INDY

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Les Commissaires de France Galop ont été saisis du rapport du Service Contrôles de France Galop du 10 janvier 2025, accompagné de ses pièces jointes, dont il ressort que :

- le hongre CALEB a été déclaré auprès de France Galop à l'effectif d'entraînement de M. Mathieu PITART depuis le 2 février 2024, avec comme propriétaire mentionné à 100% : M. Carlos ROBBA ; à cette date, la carte d'immatriculation émise par l'IFCE

- mentionnait M. Carlos ROBBA comme étant propriétaire ;
- la propriété déclarée auprès de France Galop du hongre CALEB a été modifiée en date du 8 octobre 2024 comme devenant la propriété à 100% de M. Mathieu PITART ; à cette date, la carte d'immatriculation émise par l'IFCE mentionnait M. Carlos ROBBA comme étant propriétaire ;
 - le hongre CALEB était inédit pour courir le 13 octobre 2024 le Prix du SYNDICAT DES ELEVEURS DU SUD-EST sur l'hippodrome de HYERES en étant déclaré comme étant la propriété de M. Mathieu PITART, course à l'issue de laquelle il s'est classé 9ème ;
 - l'entraîneur M. Mathieu PITART a déclaré auprès de France Galop le hongre CALEB comme étant sous le statut « changement d'entraîneur » le 19 octobre 2024 ;
 - suite à cette déclaration, et conformément aux démarches prévues par l'article 32 du Code des Courses au Galop, un courrier électronique a été envoyé au propriétaire déclaré auprès de France Galop à cette date, à savoir M. Mathieu PITART, demandant d'informer le Service Contrôles de France Galop du lieu exact de stationnement du cheval sous 8 jours sinon le cheval sera déclaré en fin de carrière en France conformément aux règles édictées en la matière ;
 - sans réponse du propriétaire déclaré auprès de France Galop, M. Mathieu PITART, le hongre CALEB a donc été déclaré en fin de carrière le 31 octobre 2024, ce qui impliquait, en application du Code des Courses au Galop, de l'interdire de courir pour une durée de 6 mois ;
 - le 27 décembre 2024, M. Hervé PICHARDIE a envoyé au Service Contrôles une demande de dérogation afin de ne pas se voir appliquer 6 mois d'interdiction de courir et une annulation de la déclaration de « fin de carrière » pour le hongre CALEB, en fournissant les pièces justificatives et en indiquant :
 - qu'il avait acheté le hongre CALEB à M. Carlos ROBBA en date du 18 octobre 2024 ;
 - qu'il a effectué le changement de la carte d'immatriculation dudit hongre auprès de l'IFCE à son nom en date du 1er novembre 2024 ;
 - que le hongre CALEB était parti au repos en sortie provisoire chez son ancien propriétaire M. Carlos ROBBA depuis le 19 novembre 2024 où il se trouve encore à ce jour ;
 - qu'il ne comprenait pas la déclaration de « fin de carrière » pour son cheval sur le site public de France Galop et qu'il souhaitait qu'il soit déclaré en « sortie provisoire » ;
 - le Service Contrôles a demandé le 3 janvier 2025 à M. Mathieu PITART de fournir des preuves de propriété dudit hongre et celui-ci a indiqué qu'« après avoir fait l'acquisition du cheval CALEB, M. Carlos ROBBA l'a trouvé moyen à l'entraînement et n'en voulant plus il l'a donc débuté sous ses couleurs pour voir réellement les capacités du cheval, mais cette course n'étant pas concluante M. ROBBA a récupéré le cheval et l'a vendu à la société SASU LEPACTOL » (courriel en pièce jointe à ce rapport) ;
 - M. Carlos ROBBA a confirmé ces faits par retour de courriel le 8 janvier 2025 (courriel en pièce jointe à ce rapport) ;
 - le hongre CALEB a donc été déclaré auprès de France Galop comme étant la pleine propriété de M. Mathieu PITART à compter du 8 octobre 2024, ce qui n'est pas conforme à la réalité et ce qui a entraîné la déclaration en fin de carrière dudit hongre suite au courrier envoyé au mauvais destinataire ;

Après avoir dûment demandé des explications écrites à M. Carlos ROBBA et à l'entraîneur Mathieu PITART pour l'examen contradictoire de ce dossier, leur avoir proposé d'être entendus par les Commissaires de France Galop et avoir mentionné qu'ils avaient le droit de ne pas adresser d'explications ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, les explications écrites de M. Carlos ROBBA et de

l'entraîneur Mathieu PITART ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu le courrier de M. Hervé PICHARDIE, associé dirigeant de la société LEPACTOL, en date du 10 janvier 2025, mentionnant notamment :

- qu'il est indiqué sur la fiche France Galop que le hongre CALEB est la propriété de M. Mathieu PITART et en « fin de carrière en France » depuis le 20 novembre 2024 ;
- qu'il a acheté ce cheval à son propriétaire M. Carlos ROBBA par l'intermédiaire de son éleveur M. Jean-Claude CAMPOS ;
- qu'une proposition lui a été faite le 14 octobre 2024 par M. Carlos ROBBA ;
- qu'un règlement par virement a été effectué suivant le courrier de M. Carlos ROBBA en date 18 octobre 2024 ;
- que le hongre CALEB a été placé au repos le 19 novembre 2024 chez M. Jean-Claude CAMPOS au Haras des BROUSSES, 86480 SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE ;
- qu'il a effectué le changement à l'IFCE, ce qui lui a été confirmé le 1er novembre 2024 ;
- que M. Carlos ROBBA était l'unique propriétaire de ce cheval acheté directement à l'élevage de M. Jean-Claude CAMPOS, même s'il a couru avec comme propriétaire M. Mathieu PITART ;
- que M. Mathieu PITART, sauf contrat chez France Galop, n'a jamais été propriétaire du hongre CALEB ;
- que le hongre CALEB est toujours en repos et sortie de l'entraînement chez M. Jean-Claude CAMPOS au Haras des BROUSSES, 86480 SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE ;
- qu'il ne comprend pas la qualification de « fin de carrière en France » pour son cheval signifiée par son ancien entraîneur Mathieu PITART ;
- que pour mémoire, il a saisi France Galop (Services propriétaire et vétérinaire) par lettre recommandée avec accusé de réception le 11 septembre 2024 au sujet d'un différend avec l'entraîneur Mathieu PITART ;
- qu'il souhaiterait que le hongre CALEB soit qualifié en « sortie provisoire » ;
- que le hongre CALEB doit retourner dans le premier trimestre 2025 chez un entraîneur « obstacle » non défini à ce jour et qu'il lui sera difficile d'attendre 6 mois avant de pouvoir courir après le 1er jour de la déclaration d'entraînement ;

Vu le courrier de M. Mathieu PITART, entraîneur et propriétaire déclaré auprès de France Galop du hongre CALEB à compter du 8 octobre 2024, en date du 3 janvier 2025, mentionnant notamment :

- que M. Carlos ROBBA, après avoir fait l'acquisition du cheval, l'a trouvé moyen à l'entraînement ;
- que n'en voulant plus il l'a donc fait débuter sous sa propriété pour voir réellement les capacités du cheval ;
- que cette course n'étant pas concluante, M. Carlos ROBBA a récupéré le cheval et l'a vendu à la société LEPACTOL ;

Vu le courrier de M. Carlos ROBBA en date du 6 janvier 2025 mentionnant notamment qu'il confirme la vente du hongre CALEB à la société LEPACTOL pour 2.000 euros ;

Vu le courrier de M. Mathieu PITART du 14 janvier 2025 mentionnant notamment :

- que M. Jean-Claude CAMPOS s'est occupé de la vente dudit hongre à M. Carlos ROBBA ;
- que le cheval est revenu à l'entraînement, mais n'ayant montré aucune amélioration

dans ses aptitudes au vu de sa période à l'entraînement, M. Carlos ROBBA n'était plus désireux de le garder, il lui a donc proposé de l'essayer en le déclarant sous sa propriété pour une course ayant eu lieu le 13 octobre 2024 à HYERES ;

- qu'après cette course, M. Carlos ROBBA a donc décidé de vendre ledit hongre à la société LEPACTOL dont le dirigeant est M. Hervé PICHARDIE ;
- que comme convenu avec M. Jean-Claude CAMPOS, il a noté sur France Galop le hongre CALEB en changement d'entraînement, puisqu'il devait repartir chez un autre entraîneur directement après avoir été récupéré à son écurie sur CHAZEY-SUR-AIN ;
- que sur ses dires, M. Jean-Claude CAMPOS devait effectuer le changement de situation et d'entraînement lui-même, car M. Mathieu PITART étant en litiges financiers avec M. Jean-Claude CAMPOS et M. Hervé PICHARDIE, le nouveau propriétaire du hongre, leurs relations n'étant pas vraiment cordiales, et donc il ne voulait pas donner d'informations, aucune, à ce sujet ;

Vu les articles 13, 22, 28, 30, 32, 39, 79, 80, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

I. Sur la caractérisation des manquements relatifs aux déclarations de propriété

M. Carlos ROBBA est titulaire d'une autorisation de faire courir en qualité de propriétaire depuis le 10 décembre 1993 d'une autorisation de faire courir en tant que gérant et porteur de parts depuis le 1er mars 2012 ;

M. Hervé PICHARDIE est titulaire d'une autorisation de percevoir des primes à l'élevage en qualité d'éleveur depuis le 1er janvier 2012, de faire courir en tant que propriétaire depuis le 24 août 2023 et de faire courir en tant que propriétaire gérant et porteur de parts de la société LEPACTOL depuis le 7 mars 2024 ;

M. Mathieu PITART est titulaire d'une autorisation d'entraîner en qualité d'entraîneur public depuis le 15 novembre 2017, de faire courir en tant que propriétaire depuis le 13 décembre 2017 et de percevoir des primes à l'élevage en tant qu'éleveur depuis le 10 mai 2024 ;

M. Mathieu PITART a fait courir le hongre CALEB en le déclarant comme étant sa pleine propriété à l'occasion du Prix du SYNDICAT DES ELEVEURS DU SUD-EST couru sur l'hippodrome de HYERES le 13 octobre 2024, alors qu'en réalité ledit hongre était à cette date encore la propriété de M. Carlos ROBBA à 100% ;

Par la suite, M. Carlos ROBBA a vendu ledit hongre le 18 octobre 2024 à la société LEPACTOL, ce que les parties au dossier confirment et reconnaissent unanimement ;

Or, les Commissaires de France Galop sont habilités à statuer sur d'éventuels manquements aux dispositions du Code des Courses au Galop en matière de déclarations de propriété et d'entraînement de chevaux de courses et ne peuvent, au regard de l'ensemble des éléments susvisés, que constater la non-conformité avérée et reconnue de la déclaration de propriété relative au hongre CALEB intervenue à compter du 8 octobre 2024 ;

II. Sur les conséquences disciplinaires des manquements constatés

Il convient, en conséquence, au vu de son infraction, de sanctionner M. Mathieu PITART par une amende de 1.000 euros pour avoir mis en place une situation non conforme au Code des Courses au Galop en matière de déclaration de propriété d'un hongre en vue de le faire courir une course publique ;

Il ressort également des éléments du dossier que M. Carlos ROBBA, propriétaire expérimenté, ne pouvait ignorer la situation de non-conformité susvisée et y a participé, puisqu'il était en lien direct avec l'entraîneur du hongre CALEB, Mathieu PITART, qui a ainsi fait courir ledit hongre sans que sa propriété ne soit conforme à la réalité ;

M. Carlos ROBBA a eu un comportement contraire à la probité attendue de la part d'une personne s'étant vu délivrer une autorisation par les Commissaires de France Galop et il convient donc de sanctionner sa complicité dans la situation irrégulière mise en place par une amende de 1.000 euros ;

Il appartient à l'avenir aux intéressés de ne plus mettre en place ou se rendre complice de telles déclarations mensongères au sens du Code des Courses au Galop, puisqu'elles portent préjudice à la filière dans son ensemble mettant à mal les devoirs de probité, de transparence attendue de la part des acteurs des courses dûment agréés et étant précisé, qu'en l'occurrence, leur infraction a eu une incidence importante sur la qualification du cheval déclaré en « fin de carrière » par erreur ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner M. Mathieu PITART par une amende d'un montant de 1.000 euros ;
- de sanctionner M. Carlos ROBBA par une amende de 1.000 euros.

Paris, le 22 janvier 2025

Mme C. du BREIL - M. K. HUYBERS - M. R. FOURNIER SARLOVEZE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 82 du Code des Courses au Galop sous la Présidence de M. Nicolas LANDON ;

Saisis par la Société d'Entraînement François ROHAUT d'une demande d'inscription sur la liste des oppositions prévue par l'article 82 dudit Code à l'encontre de M. Abdullah Mohammed Ah AL ATTINYAH, en raison du non-paiement de factures ;

Après avoir dûment appelé ce dernier à se présenter à la réunion fixée au 29 janvier 2025 pour l'examen contradictoire de cette demande et constaté la non-présentation de l'intéressé ;

Après avoir examiné les éléments du dossier ;

Vu les courriers adressés spontanément par France Galop en dates des 16 janvier 2025, 23 janvier 2025 et 27 janvier 2025 visant à connaître les explications ou suites que M. Abdullah Mohammed Ah AL ATTINYAH souhaitait donner à ce dossier en l'alertant sur les risques que son silence engendre puisque cela engendre l'absence de toute justification au non-paiement en cause ;

Après en avoir délibéré ;

Sur le fond ;

Les Commissaires de France Galop ont constaté, le 29 janvier 2025, l'absence de paiement effectif de la somme due, ainsi que l'absence de justification, malgré le délai octroyé, et malgré les courriers restés sans réponses sur les suites données au dossier par M. Abdullah Mohammed Ah AL ATTINYAH ;

Il y a donc lieu de :

- maintenir le blocage du compte France Galop de M. Abdullah Mohammed Ah AL ATTINYAH à concurrence de la somme due ;
- suspendre l'ensemble des autorisations lui ayant été délivrées, conformément aux dispositions de l'article 82 dudit Code, à compter du 14ème jour qui suit la notification de la présente décision ;

étant observé que :

- si la situation est régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, celle-ci ne produira plus d'effets ;
- si la situation n'est pas régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, l'inscription sur la liste des oppositions sera prononcée et l'ensemble des autorisations délivrées, supprimé ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de maintenir le blocage du compte France Galop de M. Abdullah Mohammed Ah AL ATTIYAH à concurrence de la somme due ;
- de suspendre l'ensemble des autorisations ayant été délivrées à M. Abdullah Mohammed Ah AL ATTIYAH à compter du 14ème jour qui suit la notification de la présente décision ;
- de demander l'extension de cette décision à l'Autorité Hippique du QATAR laquelle lui a délivré des autorisations ;

étant observé que :

- si la situation est régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, celle-ci ne produira plus d'effets ;
- si la situation n'est pas régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, l'inscription sur la liste des oppositions sera prononcée et l'ensemble des autorisations délivrées, supprimé.

Paris, le 29 janvier 2025

M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M. G. HOVELACQUE - M. N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 82 du Code des Courses au Galop sous la Présidence de M. Jean d'INDY ;

Saisis par l'entraîneur Giada MENATO d'une demande d'inscription sur la liste des oppositions prévue par l'article 82 dudit Code à l'encontre de M. Yannick DESMET, en raison du non-paiement de factures de pensions d'entraînement ;

Après avoir dûment appelé ce dernier à se présenter à la réunion fixée au 15 janvier 2025 pour l'examen contradictoire de cette demande et constaté la non-présentation de l'intéressé, étant observé qu'il avait à cette date, décidé de payer une partie de la somme due en s'expliquant sur les raisons de ce paiement partiel comme détaillé ci-dessous ;

Après avoir examiné les éléments du dossier ;

Vu les courriers adressés spontanément par France Galop en date des 23 décembre 2024, puis 6 janvier 2025, 9 janvier 2025, 14 janvier 2025 et 15 janvier 2025 visant à connaître les explications ou suites que M. Yannick DESMET souhaitait donner à ce dossier avant la réunion du 15 janvier 2025 en l'alertant sur les risques que son silence engendre ;

Vu les nombreux appels téléphoniques spontanés de France Galop visant à sensibiliser M. Yannick DESMET et à lui demander ses observations sur le dossier avant le 15 janvier 2025 ;

Vu le courrier adressé à M. Yannick DESMET en date du 15 janvier 2025 prenant acte du règlement partiel de sa part en faveur de l'entraîneur Giada MENATO et lui indiquant, pour le reste de la somme due, avoir pris acte de sa décision de l'assigner en justice en raison de son désaccord sur une partie du dossier ;

Il était alors demandé à M. Yannick DESMET, dans ce courrier du 15 janvier 2025, de bien vouloir adresser la copie de l'assignation telle que dûment enregistrée par la juridiction qu'il aurait saisie à l'encontre de Mme Giada MENATO pour le litige les opposant concernant le restant de la somme due ;

Le 29 janvier 2025, malgré plusieurs rappels écrits et téléphoniques alertant sur le délai à respecter par M. Yannick DESMET pour leur justifier de son action en justice à l'encontre de l'entraîneur Giada MENATO, les Commissaires de France Galop ne peuvent que constater

l'absence de tout dépôt effectif d'une assignation ou d'un éventuel accord amiable conclu entre les parties ;

Vu les échanges de courriers entre M. Yannick DESMET et Giada MENATO en date du 23 janvier 2025 concernant des propositions de compensations à effectuer entre la propriété du cheval objet des factures et le restant dû et mentionnant leurs observations sur la situation du cheval ;

Après en avoir délibéré ;

Sur le fond ;

Il y a donc lieu en l'absence de justificatif permettant de clore la procédure au vu des éléments qui précédent de :

- maintenir le blocage du compte France Galop de M. Yannick DESMET à concurrence de la somme due ;
- suspendre l'ensemble des autorisations lui ayant été délivrées, conformément aux dispositions de l'article 82 dudit Code, à compter du 14ème jour qui suit la notification de la présente décision ;

étant observé que :

- si la situation est régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, celle-ci ne produira plus d'effets ;
- si la situation n'est pas régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, l'inscription sur la liste des oppositions sera prononcée et l'ensemble des autorisations délivrées, supprimé ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de maintenir le blocage du compte France Galop de M. Yannick DESMET à concurrence de la somme due ;
- de suspendre l'ensemble des autorisations ayant été délivrées à M. Yannick DESMET à compter du 14ème jour qui suit la notification de la présente décision ;

étant observé que :

- si la situation est régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, celle-ci ne produira plus d'effets ;
- si la situation n'est pas régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, l'inscription sur la liste des oppositions sera prononcée et l'ensemble des autorisations délivrées, supprimé.

Paris, le 29 janvier 2025

M. P-Y. LEFEVRE - M. G. HOVELACQUE - M. J. d'INDY

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 82 du Code des Courses au Galop sous la Présidence de M. Nicolas LANDON ;

Saisis par l'entraîneur Manon SCANDELLA-LACAILLE d'une demande d'inscription sur la liste des oppositions prévue par l'article 82 dudit Code à l'encontre de M. Thomas LINES, en raison du non-paiement de factures ;

Après avoir dûment appelé ce dernier à se présenter à la réunion fixée au 29 janvier 2025 pour l'examen contradictoire de cette demande et constaté la non-présentation de l'intéressé ;

Après avoir examiné les éléments du dossier ;

Après en avoir délibéré ;

Sur le fond ;

Les Commissaires de France Galop ont constaté, le 27 janvier 2025, le paiement de la somme due ;

Cependant :

- au vu du nombre de saisines intervenues concernant ce propriétaire en matière de non-paiements de factures au cours des 5 dernières années (8) ;

il est indiqué à M. Thomas LINES que tout nouveau retard de paiement ou non-paiement pourra conduire à un retrait de ses autorisations en qualité de faire courir, la situation récurrente n'étant plus tolérable et portant préjudice à la filière dans son ensemble, France Galop étant en effet saisie à de beaucoup trop nombreuses reprises concernant ce titulaire d'autorisations, ce qui est intolérable et ne correspond pas à une attitude conforme au Code et aux exigences attendues de la part d'une personne agréée ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de prendre acte de la régularisation de la situation par M. Thomas LINES à l'égard de l'entraîneur Manon SCANDELLA LACAILLE ;
- d'indiquer à M. Thomas LINES que le nombre de saisines concernant des impayés de factures de frais de pension et d'entraînement de sa part est intolérable et que toute nouvelle saisine pourra impliquer un retrait de ses autorisations.

Paris, le 27 janvier 2025

M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M. G. HOVELACQUE - M. N. LANDON

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils déléguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

PAU

vendredi 17 janvier 2025

Terrain COLLANT

0539 017

Commissaires de courses : Nicolas LANDON - Jacques CAMY -
Bernard PONS - Stéphanie UHEL

52 3051 PRIX DE LA BIGORRE 3500 m
(Haies - Femelles)
(Classe 1)

43 000 € (19 780, 9 890, 5 590, 3 870, 1 935, 1 290, 645) - dotation France Galop

Pour pouliches de 4 ans. **Poids: 66 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places) : 1 kg par 9.500.

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

Miss Chana , f, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Spring Risk (No Risk At All), 69 k (69 ^{1/2} k), Suc. S. Plot (J. Reveley), H. Merienne (s)	1
Manava , f, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et Scarla [Turtle Bowl (IRE)], 70 k (68 ^{1/2} k), Δþ, Ecurie Bernd/Torsten Raber (M ^{me} B. Frost), C. Bonin (s)	2
Queen Sister , f, b, 4 ans, par Bande (IRE) et Larredya (Literato), 67 k (67 ^{1/2} k), Δþ, Chauvigny Global Equine SASU (de F. Giles), Gab. Leenders (s)	3
Lady D'Allier , f, b.f, 4 ans, par Pour Moi IRE et Caline D'Allier [Laveron (GB)], 66 k (66 ^{1/2} k), þ, Y. Maupoil (C. Lefebvre), E. Clayeux (s)	4
Astorius , f, b, 4 ans, par Pastorius GER et Cote Atlantique (Nickname), 67 k (67 ^{1/2} k), þþ, Ecurie Mme Lynne MacLennan (W. Lajon), J. Delaunay (s)	5
Unanime , f, n, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Funny Crazy (Chichicastenango), 68 k (68 ^{1/2} k), þ, Ecurie Des Poulus (K. Dubourg), H. de Lageneuste & G. Macaire (s)	6

6 partants ; 15 eng.; 6 part def. - Total des entrées : 368 €

6 long, 5 long ½, 5 long, ¾ long, 2 long.

19 780€ - 9 890€ - 5 590€ - 3 870€ - 1 935€ - 1 290€

Primes aux éleveurs :

3164 € Suc. Serge Plot.

1582 € Arnaud Chaille-Chaille.

894 € Chauvigny Global Equine Sasu, M^{me} Claire Desmontils.

619 € Yves Maupoil.

309 € Ecurie Pierre Julianne.

206 € S.C.E.A. Des Prairies, Benoit Jeffroy, Thomas Jeffroy.

Temps total : 4'21"50"

La pouliche QUEEN SISTER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

53 3052 PRIX DU PONT-LONG 3800 m
(Haies - À réclamer)

20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, mis à réclamer au minimum pour 7.000 au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids: 68 kg.** Surcharges accumulées: 1 kg par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus,

gagné une course de haies portera 2 kg; plusieurs courses de haies, 4 kg.

Parcours n° 05: Haies, Dist. 3 800 m env.

Assorda , f, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Mayzie Jay Flying [Tiger Groom (GB)], 68 k, þ, (11 000), Ecurie Horse Avenir (de F. Giles), Gab. Leenders (s)	1
Kloe De Laprelle , f, b, 5 ans, par Chanducoq et Star De Laprelle [Freedom Cry (GB)], 69 k (68 k), (13 000), M ^{me} S. Mestries (T. Dumouch), M ^{me} S. Mestries	2
Jaraktar , h, b, 5 ans, par Karaktar IRE et Junta Des Champs (Robin Des Champs), 69 k, þ, (9 000), A. Saliot (T. Chevillard), A. Saliot	3
Karma De Reve , h, gr, 5 ans, par Fly With Me et Unike De Reve [Assessor (IRE)], 72 k (68 k), þ, (15 000), M ^{me} C. Dubuquois (V. Le Clerc), E. Grall (s)	4
Rose Melimelo , f, n.p, 5 ans, par Choeur Du Nord et Rosacee [Enrique (GB)], 69 k, þþ, (13 000), JCN. Bignon (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s)	5
Karesse Du Large , f, b, 5 ans, par Pastorius GER et Danse Du Large [Astarabad (USA)], 67 k, (9 000), P. Jeanneret (A. Zuliani), M. Seror (s)	6
Kebebasan , h, b, 5 ans, par Nicaron GER et Della Luna [Alberto Giacometti (IRE)], 72 k (69 k), þþ, (15 000), E. Grall (s) (A. Lepage), E. Grall (s)	7
State Of Mind , h, 5 ans, 70 k (67 k), þ, (11 000), M ^{me} L. Saint-Martin (Tho. Journiac), JP. Daireaux (s)	8
Kisara , f, 5 ans, 68 k, þ, (11 000), Ecurie Mirande (V. Morin), M ^{me} I. Pacault	9
Valse Du Nord , f, 5 ans, 70 k, þþ, (15 000), JCN. Bignon (M. Chailloleau), P. & C. Peltier (s)	10
Kool Desbois , h, 5 ans, 68 k (67 k), þ, (7 000), M ^{me} S. Geffriaud (E. Manceau), M ^{me} S. Geffriaud	-
Krack Du Bonheur , h, 5 ans, 72 k (69 k), þ, (15 000), E. Leray (s) (T. Poteaux), E. Leray (s)	arr
Hargnar , h, 5 ans, 71 k (68 k), þ, (9 000), SASU Scuderia Christian Troger (L. Vandamme), D. Satalia	arr
Kastor De Sivola , h, 5 ans, 70 k (66 k), Δ, (11 000), M ^{me} M. Quinton (A. Duvacher), P. Quinton (s)	arr
Neptune Du Luy , f, 5 ans, 69 k, þþ, (13 000), M ^{me} B. Perigois (R. Majeur), E. Grall (s)	arr
Winner Horse , h, 5 ans, 69 k, þ, (9 000), SASU Scuderia Christian Troger (L. Zuliani), D. Satalia	arr
Secert Defense , h, 5 ans, 68 k, þþ, (7 000), A. Thomas (A. Moriceau), E. Leray (s)	arr
Buck'Star , f, 5 ans, 67 k (63 k), Δþ, (9 000), A. Chaille-Chaille (M ^{me} C. Joubert), A. Chaille-Chaille	arr

18 partants ; 42 eng. ; 18 part def. - Total des entrées : 234 €

Chev. élim. : *Kalium Bic, Lady Minerva, Saint Crush, Kalifa De Balme, Kissrockrochelaise, Kalinka De Kerser, Cyclone De Bosda*

3 long ½, 2 long ½, 2 long ½, 1 long, 8 long, ¾ long, 5 long ½, 3 long, ¾ long.

9 200€ - 4 600€ - 2 600€ - 1 800€ - 900€ - 600€ - 300€

Primes aux éleveurs :

1334 € M^{me} Ana Sofia Dias Trindade.

667 € Jacky Dagonneau, M^{me} Claudine Dagonneau.

377 € Jean-Christian Raymond.

261 € Jean-Paul Gronfier.

130 € Dominique Le Baron Dutacq.

87 € Pascal Noue.

43 € M^{me} Joel Denis, Axel Denis, Cedric Denis, Yann Denis.

Temps total : 4'53"90"

Les Commissaires ont autorisé la jument NEPTUNE DU LUY à être munie d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

Le jeune-jockey Dorian CARRE étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre KRACK DU BONHEUR par le jeune-jockey Thomas POTEAUX.

A l'issue de la course, le jeune-jockey Lucas VANDAMME a déclaré aux Commissaires que le hongre HARGNAR ne disposait plus de ressources suffisantes, il avait jugé préférable de l'arrêter dans le dernier tournant.

La jument ASSORDA et le hongre JARAKTAR ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

54 3054 **PRIX D'URT** 4700 m
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

37000 € (17 020, 8 510, 4 810, 3 330, 1 665, 1 110, 555) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers hongres et juments de **6 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 18.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 5.000, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 9.000 du 1^{er} juillet 2023 inclus au 31 décembre 2023 inclus.

Parcours n° 21: Steeple-Chase, Dist. 4 700 m env.

Japon , h, b, 6 ans, par Vision D'Etat et Avacapa [Fragrant Mix (IRE)], 67 k, ♀, A. Jathiere (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	1
Juste Une D'Athou , f, al, 6 ans, par Doctor Dino et Queen D'Athou (Spadoun), 67 k (64 k), ♂, M ^{me} RP. Corbin (<i>A. Seigneul</i>), H. Meriniene (s)	2
Jour De Tonnerre , h, b.f, 6 ans, par Arakan USA et Nikitka (Video Rock), 68 k, Δ♀, O. Lecoeur (<i>C. Lefebvre</i>), E. Clayeux (s)	3
Jaguar Du Large , h, b, 6 ans, par Pastorius GER et Rapsodie Sea (April Night), 68 k (67 k), ♀, Uma Racing (<i>T. Dumouch</i>), Gab. Leenders (s)	4
13 Jesper , h, b.f, 6 ans, par Voiladenuo et Vesper GER (Sholokhov IRE), 67 k (64 k), Δ♀, M ^{me} S. Mestries (<i>L. Vandamme</i>), M ^{me} S. Mestries	5
18 Jaratasta Du Dorat , h, b, 6 ans, par Magneticjim (IRE) et Silhouette Du Dorat (Useful), 68 k (65 k), ♀, V. Devillars (<i>A. Lepage</i>), V. Devillars	6
Jour De Chasse , f, n.p, 6 ans, par Gris De Gris (IRE) et Cinabella (Kapgarde), 68 k (64 k), Δ, P. Thiriet (<i>M. Duchene</i>), C. Lequien (s)	7
Jumper De Sarti , h, 6 ans, 67 k, Δ♀, Ch. Herpin (s) (<i>E. Metivier</i>), Ch. Herpin (s)	8

8 partants; 12 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 251 €
nez, 1 long, 6 long, 3 long, 4 long, 1 long ½, 1 long.
17020€ - 8510€ - 4810€ - 3330€ - 1665€ - 1110€ - 555€

Primes aux éleveurs:

2467 € Thierry Cypres.
1233 € M^{me} Marie-José Corbin.
697 € Earl Detouillon Raphael Frederique.
482 € Pascal Noue.
241 € Earl De Cordelles, Robert Brard.
160 € Claude Michel, Eric Devillars.
80 € Philippe Thiriet, Romain Thiriet, Pierre Thiriet.

Temps total: 6'31"20"

Les Commissaires ont autorisé le hongre JAGUAR DU LARGE à être muni d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques de départ.

Les Commissaires ont autorisé le hongre JOUR DE TONNERRE (AQ) à être monté sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Le jeune-jockey Joel PHILIPPE ayant rencontré des problèmes de trafic ferroviaire, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre JARATATA DU DORAT (AQ) par le jeune-jockey Axel LEPAGE.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Alexandre SEIGNEUL, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction).

La jument JUST UNE D'ATHOU (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

55 3053 **PRIX GUILLAUME DE PRACOMTAL** 3900 m
(Steeple-Chase - Handicap)

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400) -
dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 10.

Parcours n° 19: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

Référence: +10.

Kif Kif Bourricot , h, b, 5 ans, par Masked Marvel GB et Drole D'Idee [Coastal Path (GB)], 72 k, ♀, Haras de Saint-Voir (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s)	1
Le Merlot , h, b, 5 ans, par Masterstroke USA et Baie Des Veys (Nickname), 70 k, ♂, SARL Carion E.M.M. (<i>C. Lefebvre</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	2
Quininal GB , h, b, 5 ans, par Pether'S Moon IRE et Chasse En Mer [Protector (GER)], 72 k (69 k), ♀, JC. Zentz (<i>L. Vandamme</i>), Gab. Leenders (s)	3
Style De Way , h, b, 5 ans, par Galiway (GB) et Glinty [Jeremy (USA)], 66 k (62 k), ⊗♀, D. Le Borgne (<i>M^{me} C. Joubert</i>), A. Chaille-Chaille	4
37 Kitoko , f, gr, 5 ans, par Manatee GB et Beldi (Al Namix), 62 k, ♀, JM. Lapoujade (<i>A. Gleyroux</i>), K. Tavares (s)	5
Stellomaker , h, n.p, 5 ans, par Martinborough JPN et Stellamaker [Saddler Maker (IRE)], 64½ k, ♂, F. de Sousa (<i>M. Chailloleau</i>), M ^{me} D. Mele	6
Kiss Kiss , f, b, 5 ans, par Ivanhowe GER et Onde De Choc (Robin Des Champs), 67½ k (65½ k), ♀, S. Munir (<i>M^{me} B. Frost</i>), P. Quinton (s)	7
38 First Marvel , h, 5 ans, 63 k (64 k), Δ♀, M ^{me} D. Mele (<i>R. Meyeur</i>), M ^{me} D. Mele	8
Ivoire De Ballon , h, 5 ans, 71 k, ♂, Mustang SARL (<i>O. Jouin</i>), M. Solier	arr
L'Etoilee , f, 5 ans, 68 k, ⊗♀, R. Salmon (<i>A. Zuliani</i>), W. Menuet (s)	arr
Demon Du Berlais , h, 5 ans, 63 k (62 k), ♀, L. Cadot (<i>Tho. Journiac</i>), L. Cadot	arr
Krac Dore , h, 5 ans, 62 k, Δ♀, W. Menuet (s) (<i>T. Chevillard</i>), W. Menuet (s)	arr
Kalibre , h, 5 ans, 69 k, ♀, H. Cozenot (<i>T. Beaureau</i>), S. Dehez (s)	tbé
Boom Boom Ciao , h, 5 ans, 69 k, ♂, V. Nicolato (<i>L. Zuliani</i>), AS. Pacault (s)	tbé
14 partants; 36 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 1215 € 7 long, 9 long, 4 long ½, 3 long ½, 8 long, 7 long, 1 long. 25 200€ - 12 320€ - 7 280€ - 5 040€ - 2 800€ - 1 960€ - 1 400€	
Primes aux éleveurs: 3 654 € Haras De Saint-Voir. 1 786 € Sarl Carion E. M. M.. 1 055 € M ^{me} Susan Carsberg, prime non attribuée. 730 € Michel Guilliois, M ^{me} Reynald Jeanne. 406 € Haras De Mirande, M ^{me} Isabelle Pacault, M ^{me} Anne-Sophie Pacault, M ^{me} Magali Girot-Pacault. 284 € Hubert Langot. 203 € Haras De Saint-Voir.	
<i>Temps total: 5'3"60"</i>	
A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Augustin GLEYROUX, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1 ^{re} infraction).	
A l'issue de la course, le jockey Bryony FROST a déclaré aux Commissaires que le terrain ne correspondait pas aux aptitudes de la jument KISS KISS et ne disposait plus des ressources suffisantes dans le dernier tournant.	
Le hongre LE MERLOT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
PAU	
0539 019	dimanche 19 janvier 2025
	Terrain LOURD
	Commissaires de courses :
56 3055 PRIX PAU BILLERE HAND-BALL (PRIX JOSEPH DE GONTAUT-BIRON) 3 500 m (Haies) (Classe 1)	
50 000 € (23 000, 11 500, 6 500, 4 500, 2 250, 1 500, 750) - dotation France Galop	
Pour tous poulauds et pouliches de 4 ans . Poids: 66 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places) : 1 kg par 9.000.	
Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.	
Lovely Guy , h, gr, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Sans Rancune [Lavirco (GER)], 68 k, Δ♀, P. Millot (<i>G. Masure</i>), A. Chaille-Chaille	1
16 3 Some Of Them , h, gr, 4 ans, par Cloth Of Stars IRE et Someries (Kendor), 66 k, ♂, G. Lenzi (<i>J. Charron</i>), M ^{me} D. Mele	2

Karpenn , h, al, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Karpathina (Kapgarde), 66 k, Δþ, F. Nicolle (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay (s)	3	58 3060 PRIX GUY LEFRANT - CHALLENGE DE L'OBSTACLE EQUINAXY	4100 m
Vador Du Berlais , h, b, 4 ans, par Cokoriko et Vanille Du Berlais [Poliglote (GB)], 68 k, þ, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	4		
16 4 Ludicrous , h, b,f, 4 ans, par Jeu St Eloi et Belle De Beriez [Special Kaldoun (IRE)], 66 k, þ, E. Clayeux (s) (<i>C. Lefebvre</i>), E. Clayeux (s)	5	35000 € (16100, 8050, 4550, 3150, 1575, 1050, 525) - dotation France Galop	
5 partants; 16 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 530 €		Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus , ayant reçu 9.000 en steeple-chase (victoires et places). Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 6.000, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 12.000 du 1 ^{er} juillet 2023 inclus au 31 décembre 2023 inclus.	
3 long, 3 long, 5 long, 9 long.		Pour Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 kg.	
23000€ - 11500€ - 6500€ - 4500€ - 2250€		Le challenge comptabilise des points sur l'ensemble des courses d'obstacle réservées aux amateurs.	
Primes aux éleveurs:		Le partenaire Equinaxy récompensera l'amateur qui a marqué le plus de points à la fin du challenge. Seuls les amateurs membres du Club sont éligibles à la comptabilisation des points.	
3680€ Sylvain Dupont.		Parcours n° 31: Cross-Country, Dist. 4 100 m env.	
1840€ Earl De Cordelles, Suc. Erick Bec De La Motte.		15 2 Isagirl , f, b, 7 ans, par Free Port Lux (GB) et Kapgirl (Kapgarde), 73 k, Δþ, . Ecurie Couderc (<i>B. Caron</i>), J. Delaunay (s)	1
1040€ Gheorghe Codre.		15 Go'N Win , f, b, 11 ans, par No Risk At All et Esteraza [Kingsalsa (USA)], 73 k (71 k), M. Nicolau (<i>Mme H. Sourbe</i>), M. Nicolau	2
720€ Haras Du Berlais.		Gamsoul , h, b,f, 9 ans, par Nicaron GER et Yellow Summer [Polish Summer (GB)], 68 k (64 k), ⊗, P. Gouabau (<i>Mme L. Hayeres Fouchard</i>), E. Leray (s)	3
360€ Emmanuel Clayeux.		15 3 Hello De Sivola , f, 8 ans, 73 k, þþ, G. Trapenard (<i>R. Lemiere</i>), P. Quinton (s)	t.j
Temps total: 4'22"20"		15 6 Bolid Du Mathan , h, 11 ans, 67 k (66 k), Δþ, A. Chaille-Chaille (<i>B. Bourgeais</i>), A. Chaille-Chaille	t.j
La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.		5 partants; 20 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 424 €	
Le hongre LOVELY GUY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		8 long ½, 1 long ¾.	
57 3058 PRIX OLIVIER DE LA GAROULLAYE (PRIX DE L'ARAGON) 3700 m		16100€ - 8050€ - 4550€	
(Steeple-Chase)		Primes aux éleveurs:	
(Classe 3)		2334€ Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.	
37000 € (17020, 8510, 4810, 3330, 1665, 1110, 555) - dotation France Galop		1167€ Ambroise Dupont.	
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 3.000.		659€ Eric Leray.	
Parcours n° 16: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.		Temps total: 5'42"70"	
Belize , f, b, 4 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Baldamelle [Dansili (GB)], 66 k, þ, F. Rohaut (s) (<i>G. Meunier</i>), D. Bressou	1	La jument ISAGIRL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
La Rona De Kerza , f, b,f, 4 ans, par Magician IRE et Facette De Kerza [<i>Lauro (GER)</i>], 65 k, Δþ, EARL de Kerza (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s)	2		
Loreley Des Places , f, b, 4 ans, par Silverwave et Deity Des Places [Poliglote (GB)], 67 k (66 k), þ, M ^{me} MP. Lejeune (<i>A. Beaudoire</i>), F. Nicolle	3		
Lebrio Des Mottes , h, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et Brio Des Mottes [Martaline (GB)], 68 k, þ, EARL Ecurie des Mottes (<i>T. Lemagnen</i>), F. Nicolle	4		
Lesbos Des Mottes , h, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Ulyssa Des Mottes [Nononito], 69 k (66 k), þ, P. & C. Peltier (s) (<i>Tho. Journiac</i>), P. & C. Peltier (s)	5		
Laydiva , f, 4 ans, 65 k (61 k), Δþ, SARL Ecurie Andre Pommeral (<i>L. Vandamme</i>), J. Delaunay (s)	t.j		
6 partants; 16 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 413 €			
2 long ½, 4 long ½, 1 long, 2 long.			
17020€ - 8510€ - 4810€ - 3330€ - 1665€			
Primes aux éleveurs:			
2723€ Francois Rohaut.			
1361€ Claude Prigent, M ^{me} Bernadette Prigent, Earl De Kerza, M ^{me} Philippe Garin.			
769€ M ^{me} Marie-Pierre Lejeune.			
532€ Earl Ecurie Des Mottes.			
266€ Earl Ecurie Des Mottes.			
Temps total: 4'36"90"			
La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.			
Les Commissaires ont autorisé la pouliche LORELEY DES PLACES à être munie d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques de départ.			
La pouliche BELIZE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
59 3056 PRIX SECTION PALOISE BEARN PYRENEES (PRIX YVES BARADAT) 3500 m			
(Haies)			
(Classe 2)			
40000 € (18400, 9200, 5200, 3600, 1800, 1200, 600) - dotation France Galop			
Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant pas, en course à obstacles, couru trois fois. Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 4.500.			
Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.			
Kapaca De Thaix , h, n,p, 5 ans, par Martinborough JPN et Deca De Thaix [Network (GER)], 72 k, M ^{me} M. de Sousa (<i>J. Charron</i>), M ^{me} D. Mele	1		
Paray , h, b, 5 ans, par Motivator GB et Red Crown AUT [Younzain IRE], 67 k (68 k), Δþ, M ^{me} AC. Andre (<i>J. Reveley</i>), E. Clayeux (s)	2		
Martin Guerre , h, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Turbolina [Turgeon (USA)], 67 k (64 k), Pegasus Farms Ltd (<i>Tho. Journiac</i>), D. Cottin (s)	3		
19 1 Kimfly , f, n.m, 5 ans, par Fly With Me et Rigaya Du Seuil [Ultimately Lucky (IRE)], 69 k, Δ, E. Grall (s) (<i>R. Mayeur</i>), E. Grall (s)	4		
Kerion Bourgeois , h, b, 5 ans, par Nicaron GER et Jasmine (Valanjou), 68 k (64 k), Δ, C. Lequien (s) (<i>M. Duchene</i>), C. Lequien (s)	5		
King Of Freedom , h, b, 5 ans, par Cokoriko et Carte Sur Table [Poliglote (GB)], 68 k, Δþ, Haras de Saint-Voir (<i>L. Zuliani</i>), AS. Pacault (s)	6		
Keep Your Head Up , h, b, 5 ans, par Masked Marvel GB et Eugenie Grandet (Chichi Creasy), 67 k (64 k), þ, Y. Fouchard (<i>A. Lepage</i>), E. Grall (s)	7		
Koudou , h, 5 ans, 70 k, þ, D. Clayeux (<i>C. Lefebvre</i>), E. Clayeux (s)	8		
Senador GER , h, 5 ans, 67 k (63 k), Δ, U. Zerrath (M ^{me} M. Herve), D. Bressou	9		
19 3 Princesse Du Lys , f, 5 ans, 66 k, þ, JL. Guillochon (<i>A. Zuliani</i>), JL. Guillochon	10		

Kalinou Tennise , h, 5 ans, 67 k (65 k), M ^{me} L. Moal (M ^{me} B. Frost), M. Seror (s)	-	Glasgow Du Berlais , h, 7 ans, 66 k, b, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	arr
Saint Cruz , h, 5 ans, 67 k (65 k), Δb, G. Thomesse (<i>M. Behocaray</i>), de A. Boisbrunet (s)	-	Hedenn Bihoue , h, 8 ans, 66 k, ⊗b, Ecurie Racing Partners SAS (<i>T. Beaureain</i>), E. Grall (s)	arr
Kastell Bihoue , h, 5 ans, 67 k, b, R. Aubaud (<i>T. Beaureain</i>), M ^{me} M. Scandella-Lacaille	arr	Gold Tweet , h, 8 ans, 69 k, b, AGV Karwin Stud (<i>J. Charron</i>), Gab. Leenders (s)	t.j.
Kom Ectot , h, 5 ans, 67 k, Δb, M ^{me} C. Pourias (<i>A. Moriceau</i>), E. Leray (s)	dér	12 partants ; 15 eng. ; 12 part def. - Total des entrées: 369 €	
Flaming Glass SPA , h, 5 ans, 67 k, b, FJ. Andreu Covarrubias (<i>M. Mingant</i>), C. Bonin (s)	t.j.	1 long ¾, 4 long ½, 1 long ¾, 2 long ½, 4 long ½, courte tête, 1 long, 1 long.	
15 partants ; 23 eng. ; 15 part def. - Total des entrées: 336 € enclosure, 1 long ½, 2 long, 2 long ½, 3 long, 1 long ¼, 1 long ¾, courte enclosure, 9 long.		69 300 € - 33 880 € - 20 020 € - 13 860 € - 7 700 € - 5 390 € - 3 850 €	
Primes aux éleveurs:		Primes aux éleveurs:	
2 668 € Michel Bourgneuf.		10 048 € Philippe Thiriet, Jacques Cypres, Pierre Thiriet.	
1 334 € M ^{me} Christiane Head.		4 912 € Vincent Trevisani, Gheorghe Codre.	
754 € Pegasus Farms Ltd.		2 902 € Sarl Carion E. M. M..	
522 € Joel Denis.		2 009 € Earl De Cordelles, Earl La Dariole.	
261 € Jean-Paul Bannier, M ^{me} Geraldine Bannier.		1 116 € M ^{me} Daniela Mele, Bertrand Thelier.	
174 € Haras De Saint-Voir, Pacault (S).		781 € Suc. Magalen Bryant, M ^{me} Muriel Caslant.	
87 € M ^{me} Anne-Valerie Preel, Stephane Tonero, Earl De La Chesnaie.		558 € S.C.E.A. Bertwood Stables, Nicolas De Lageneste.	
Temps total: 4'19"20"		Temps total: 6'33"40""	
La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.		La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.	
Les Commissaires ont autorisé les hongres FLAMING GLASS (SPA) et KASTELL BIHOUE (AQ) à être munis d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présentés au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques de départ.		A l'issue de la course, le jockey Kilian DUBOURG a déclaré aux Commissaires que le hongre GLASGOW DU BERLAIS (à la côte 6.4/1) ne disposait plus des ressources suffisantes dans le dernier tourne et qu'il avait jugé préférable de l'arrêter à l'entrée de la ligne d'arrivée.	
A l'issue de la course, le jockey Clément LEFEBVRE a déclaré aux Commissaires que le hongre KOUDOU (AQ) s'est retrouvé sans ressources à l'entrée de la ligne d'arrivée.		A l'issue de la course, le jockey Johnny CHARON (GOLD TWEET (à la côte 5/1)) a déclaré aux Commissaires, avoir été déséquilibré à la réception de l'open ditch, après avoir perdu son étrier gauche entre la 1 ^{re} haie et l'open ditch de la ligne d'en face, dans le dernier tour de piste, sans pouvoir le rechausser.	
A l'issue de la course, le jockey Antoine MORICEAU a déclaré aux Commissaires que le hongre KOM ECTOT (AQ) avait fait preuve de mauvais vouloir et qu'il s'était dérobé seul après le lâché des élastiques.		Le hongre GAGE DE REUSSITE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
Par ailleurs, les Commissaires ont entendu la représentante de l'entraîneur Eric LERAY (S) sur le comportement du hongre KOM ECTOT (AQ).			
L'intéressée a déclaré que ledit hongre était délicat, que son comportement s'améliorait à l'entraînement et que lors de son prochain engagement, il serait muni d'œillères fermées. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.			
Le hongre KAPACA DE THAIX (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
60 3059 138EME GRAND PRIX DE PAU - BIRABEN FOIE GRAS - PRIX ANDRE LABARRERE (Steeple-Chase - Groupe III)	5300 m	61 3057 138EME GRANDE COURSE DE HAIES DE PAU - PRIX MAX DE GINESTET	4100 m
154 000 € (69 300, 33 880, 20 020, 13 860, 7 700, 5 390, 3 850) - dotation France Galop		(Haies) (Listed)	
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus . Poids: 5 ans, 64 kg., 6 ans et au-dessus, 66 kg. Surcharges limitées à 5 kg pour les 5 ans. Les chevaux, ayant, en steeple-chase, depuis le 1 ^{er} juillet 2023, gagné une Listed (handicap excepté) porteront 1 kg; été placé d'une course de Groupe, 2 kg; gagné un Groupe III ou II, 3 kg; plusieurs Groupes ou un Groupe et une Listed, 5 kg; un Groupe I, 7 kg.		90 000 € (41 400, 20 700, 11 700, 8 100, 4 050, 2 700, 1 350) - dotation France Galop	
Parcours n° 24: Steeple-Chase, Dist. 5 300 m env.		CHALLENGE PERTEMPS	
Gage De Reussite , h, b,f, 9 ans, par Network GER et Joly Nelsa [Brier Creek (USA)], 68 k, . Ecurie Couderc (<i>G. Meunier</i>), D. Bressou	1	Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids: 5 ans, 64 kg.; 6 ans et au-dessus, 66 kg. Surcharges accumulées et limitées à 5 kg pour les 5 ans. Les chevaux, ayant, en course de haies, gagné depuis le 1 ^{er} juillet 2023, une course de dotation totale de 45 000 ou placé d'une course de Groupe porteront 2 kg; gagné une Listed (handicap excepté), 3 kg; un Groupe III ou II, 4 kg; plusieurs Groupes II ou III, ou un Groupe et une Listed, 5 kg; un Groupe I, 7 kg.	
Jumping Charlie , f, b, 6 ans, par Muhtathir GB et Roveline [Volochine (IRE)], 64 k, Δb, V. Trevisani (<i>W. Lajon</i>), D. Delaunay (s)	2	Les quatre premiers seront ensuite éligibles à courir dans le Pertemps Network Final qui aura lieu à Cheltenham, le jeudi 13 mars 2025 sur une distance de 4 800 m (hurdles). Ces conditions peuvent faire l'objet de modifications. Toutes les informations sur ce Challenge sont disponibles auprès d'Isabel Mathew isabel racing-pr.com.	
Le Listrac , h, al, 8 ans, par Balko et Margonote [Poliglotte (GB)], 66 k, ⊗, SARL Carion E.M.M. (<i>C. Lefebvre</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	3	Parcours n° 6: Haies, Dist. 4 100 m env.	
Inaya Jones , h, b, 6 ans, par Muhtathir GB et Inaya [Majorien (GB)], 67 k, φ, G. Lenzi (<i>R. Mayeur</i>), M ^{me} D. Mele	4	Ital Conti , h, b, 7 ans, par Masked Marvel GB et Sonate Du Rhee (Saint Des Saints), 68 k, ⊗b, Ecurie Patrick Joubert (<i>de F. Giles</i>), J. Delaunay (s)	1
Youtwo Glass , h, gr, 8 ans, par Joshua Tree IRE et Sea Glass [Martaline (GB)], 71 k, φ, G. Mele (<i>L. Zuliani</i>), M ^{me} D. Mele	5	Grandbat , h, b, 5 ans, par Bathyrhon GER et Grande Largeur [Poliglotte (GB)], 66 k, b, N. Landon (<i>A. Renard</i>), d'E. Andigne	2
In Love , h, b, 7 ans, par Great Pretender IRE et Belle Princesse (Nickname), 69 k, ⊗, A. Peake (<i>de F. Giles</i>), H. Merienne (s)	6	Game Of Storm , h, b,f, 5 ans, par Motivator GB et Like A Storm (IRE) (Ultimately Lucky IRE), 67 k, b, P. Détré (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	3
Kentucky Wood , h, n.p, 5 ans, par Balko et Carrieriste [Laveron (GB)], 67 k, ⊗b, A. Jathiere (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	7	Earl Of Shannon , h, b, 5 ans, par Doctor Dino et Shannon Pearl [Turgeon (USA)], 64 k, b, Ecurie C. Marzocco (<i>C. Lefebvre</i>), F. Nicolle	4
Athena Du Luy , f, 6 ans, 64 k (64½ k), b, Mme P. Papot (<i>B. Lestrade</i>), F. Nicolle	8	Funway , h, gr, 8 ans, par Galiway (GB) et Fun Verglas [Verglas (IRE)], 68 k, b, P. Le Geay (<i>J. Reveley</i>), P. Le Geay	5
Fret D'Estruval , h, 10 ans, 66 k, Δb, S. Munir (<i>M^{me} B. Frost</i>), P. Quinton (s)	9	Eadream , f, gr, 7 ans, par Montmartre et Evitta [Le Triton (USA)], 64 k, b, L. Fleury (<i>L. Zuliani</i>), Ch. Herpin (s)	6
		13 Marty Mcfly , h, 9 ans, 66 k, Δb, J. Buez (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay (s)	t.j.
		7 partants ; 13 eng. ; 7 part def. - Total des entrées: 514 €	
		6 long, 1 long ¼, 2 long ½, 1 long ½, 1 long.	
		41 400 € - 20 700 € - 11 700 € - 8 100 € - 4 050 € - 2 700 €	

Primes aux éleveurs :

6 003 € Earl Patrick Joubert.
 3 001 € Pascal Lemarinel.
 1 696 € Scea Haras D'Orfausse.
 1 174 € Mme Henri Devin.
 587 € Guy Pariente Holding.
 391 € Mme Emmanuelle Haye, Fabien Cailler.

Temps total : 5'6''30'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0,5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre EARL OF SHANNON à être muni d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques de départ.

Le hongre ITAL CONTI a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

PAU

0539 021 mardi 21 janvier 2025

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Jean d'INDY – André De COORDE –
 Nicolas LANDON – Stéphanie UHEL

62 3064 PRIX JEAN BERNADOTTE 3900 m
 (Steeple-Chase)
 (Classe 1)

54 000 € (24 840, 12 420, 7 020, 4 860, 2 430, 1 620, 810) –
 dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**. **Poids : 66 kg**. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 5 kg pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 10.000. Les poulains et pouliches n'ayant jamais couru, en steeple-chase, recevront 2 kg.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° 19: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

Do Re Mix, f, b, 4 ans, par Gemix et Al Doha [Hawk Wing (USA)], 65 k, ♀, AGV Karwin Stud (*W. Lajon*), J. Delaunay (s) 1
14 4 Le Rivage, h, b, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Ultratlantique [Poliglote (GB)], 68 k, ♂, Ecurie Le Rivage (*A. Zuliani*), F. Nicolle 2
Early Mist, m, b.f, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Korkouee [Poliglote (GB)], 71 k, ♀, S. MacAuley (*L. Zuliani*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 3
Lariwelle, f, b, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Larizia [Lavirco (GER)], 66 k, ♂, JJ. Pineau (*Q. Gaignard*), A&F. Chaille-Chaille & Pamart (s) 4
Loyd D'Eralbe, h, b, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Lady Kathleen [Kingsalsa (USA)], 67 k, ♀, Ecurie du Haras D'Eralbe (*de F. Giles*), P. Quinton (s) 5
8 1 Bar Tender, h, n.p, 4 ans, par Great Pretender IRE et Bar Bichette [Coastal Path (GB)], 67 k, ♂, Mme A. Lezeau (*G. Re*), A&F. Chaille-Chaille & Pamart (s) 6

6 partants ; 14 eng. ; 6 part def. - Total des entrées : 446 €
 6 long, 1 long, courte tête, 1 long ¼, 8 long.

24 840 € - 12 420 € - 7 020 € - 4 860 € - 2 430 € - 1 620 €

Primes aux éleveurs :

3 974 € Ecurie Babsen Courses.
 1 987 € Hugues Rousseau.
 1 123 € Florent Fonteyne, Jean-Michel Tessier, Philippe Uzan.
 777 € Arnaud Chaille-Chaille, Jean-Jacques Pineau.
 388 € Ecurie Du Haras D'Eralbe, Mme Maud Quinton, Mme Lisa Quinton.
 259 € Neustrain Associates.

Temps total : 4'59''50'''

La pouliche DO RE MIX et le poulain EARLY MIST ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

63 3061 PRIX «EN ROUTE VERS L'AMERIQUE» (PRIX RENE CRAMAIL) 3800 m
 (Haies - Handicap divisé)
 Première épreuve

110 000 € (49 500, 24 200, 14 300, 9 900, 5 500, 3 850, 2 750) –
 dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2023 inclus.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant.

Parcours n° 05: Haies, Dist. 3 800 m env.

Références: 0ans, +10 ; 1ans et +, +12.

9 4 Never Risk , m, gr, 6 ans, par No Risk At All et Hera Bonitas [Kaldou Star (GB)], 68 k, ♀, Sangwin Holdings Ltd (<i>G. Meunier</i>), H. Merienne (s) 1	2
Ventura Highway , h, al, 5 ans, par Kapgarde et Las Ventas [Poliglote (GB)], 69 k, ♂, C. Stedman (<i>A. Zuliani</i>), M. Seror (s) 2	
Mohican , h, al, 5 ans, par Toronado (IRE) et Miss Bikini IRE (Titus Livius), 69½ k, ♀, Baie des Anges (<i>E. Bonnet</i>), J. Carayon 3	
13 3 Furioso GER , h, al, 8 ans, par Hurricane Run IRE et Flores GER (Alkalide GER), 65½ k, ♀, YA. Briand (<i>C. Lefebvre</i>), Gab. Leenders (s) 4	
9 2 New President , h, b, 8 ans, par Sinndar IRE et Sun Song [Dr Fong (USA)], 70 k, ♂, D. Frouin (<i>T. Beaupain</i>), F. Foucher 5	
Klarix , f, gr, 5 ans, par Gemix et Midnight Of Paris [Mastercraftsman (IRE)], 66 k, ♂, M. Chevillard (<i>C. Grosbois</i>), Mme S. Geffraaud 6	
9 Fan D'Apple'S , h, b, 10 ans, par Saddler Maker (IRE) et Rosa Apple'S (Useful), 68½ k, ♀, Ecurie des M (<i>L. Zuliani</i>), P. Quinton (s) 7	
9 6 Panarea (IRE) , f, 6 ans, 68½ k, ♀, Ecurie Team Spirit (Mme C. Prichard), F. Nicolle 8	
13 1 King Of Run , h, 10 ans, 65 k, ♀, P. Ponsot (<i>W. Lajon</i>), P. & C. Peltier (s) 9	
9 Free Lord D'Anjou , h, 7 ans, 66 k, S. Dufresne (<i>R. Mayeur</i>), S. Dufresne 10	
Drop , h, 6 ans, 68½ k, ♀, Mme L. Saint-Martin (<i>T. Chevillard</i>), JP. Daireaux (s) 11	
Aberdeen Street , h, 7 ans, 71½ k, ♀, Thierry Lohest Racing&Breeding (<i>D. Gallon</i>), F. Nicolle 12	
18 3 Jeu D'Enfant , h, 6 ans, 72 k, ♀, Haras de Saint-Voir (de <i>F. Giles</i>), Gab. Leenders (s) arr	
Iron Des Motte , h, 7 ans, 68 k, ♀, Mme O. Roffi-Urano (<i>A. Beadoire</i>), F. Nicolle arr	
13 7 Gipsy De Choisel , h, 9 ans, 65½ k, G. Thompson (<i>A. Seigneur</i>), H. Merienne (s) arr	
Carat Des Noes , h, 6 ans, 65 k, JM. Baudrelle (<i>L. Vandamme</i>), JM. Baudrelle arr	
16 partants ; 52 eng. ; 16 part def. - Total des entrées : 2213 € ½ long, 1 long ¼, 3 long ½, 2 long, courte tête, 3 long ½, 3 long, 3 long, 5 long.	
49 500 € - 24 200 € - 14 300 € - 9 900 € - 5 500 € - 3 850 € - 2 750 €	
Primes aux éleveurs :	
717 € Franck Van Haaren.	
3 509 € Christopher Stedman.	
2073 € Paolo Ravantelli.	
1 435 € Stall Logo, prime non attribuée.	
797 € Haras De La Rousseliere Scea.	
558 € Michel Haski.	
398 € Ronny Coveliers.	
<i>Temps total : 4'33''70'''</i>	
Le cheval NEVER RISK, les hongres VENTURA HIGHWAY, MOHICAN, FURIOSO (GER) et NEW PRESIDENT ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
64 3065 PRIX JEAN GRANEL 4700 m	
(Steeple-Chase-Cross-Country - Anglo-Arabes 12,5 % et plus)	
Réservée F.E.E.	
50 000 € (23 000, 11 500, 6 500, 4 500, 2 250, 1 500, 750) – dotation France Galop	
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 6 ans et au-dessus , anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. Poids : 67 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 10.000 depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 20.000 entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1,5 kg, 25 %, 3 kg, 37,5 %, 6 kg.	
Parcours n° 35: Cross-Country, Dist. 4 700 m env.	
Jazz De Candale , h, gr, 9 ans, par Balko et Octane De Pimbo (Dadarissime), 69 k, ♂, P. Le Geay (<i>J. Reveley</i>), P. Le Geay 1	
Chuck Berry , h, b.f, 7 ans, par Bathyrhon GER et Zanetta (Robin Des Champs), 70 k, ♀, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 2	
Domino Du Raynal , h, gr, 11 ans, par Grey Risk et Dirladada (Iris De La Brunie), 70 k, ♀, JP. Daireaux (s) (<i>E. Metivier</i>), JP. Daireaux (s) 3	
Kappa Green , h, b, 7 ans, par Diamond Green et Omega De Foissac (Fast), 67 k (64 k), ♀, Mme L. Saint-Martin (<i>Tho. Journiac</i>), JP. Daireaux (s) 4	

Louis Malpic , h, al, 7 ans, par Hunter'S Light IRE et Lionne Rousse (Hasa), 66 k, ♀, J. Miliped (<i>C. Lefebvre</i>), E. Grall (s)	5
Gris Minois , h, gr, 12 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Kamaillya (Kalyan), 66 k, ♂, Ecurie des M (<i>de F. Giles</i>), P. Quinton (s)	6
Nikos De Candale , h, b,f, 7 ans, par Nicaron GER et Palomba (Le Pigeon), 68 k, ♂, E. Lecoiffier (<i>Q. Defontaine</i>), E. Lecoiffier	7
Galyleo De Palmas , h, 9 ans, 65 k (62 k), ♀, F. Covinhes (<i>P. Phokaew</i>), B. Gourdon (s)	tbé

8 partants; 8 eng.; 8 part def.

6 long, 1 long ¼, ½ long, 3 long ½, 1 long, 1 long.

23000€ - 11500€ - 6500€ - 4500€ - 2250€ - 1500€ - 750€

Primes aux éleveurs:

3335€ Yan De Kersabiec.

1667€ Mme Patricia Le Tellier, Mme Philippe Le Tellier.

942€ Earl Du Raynal.

652€ Vincent Corp, Timéo Corp, Mme Elodie Bellet.

326€ Pierre Pasquet.

217€ Mme Christine Audoy.

108€ Yan De Kersabiec.

Temps total: 6'15"90"

Les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jeune-jockey Quentin DEFONTAINE, l'ont sanctionné par une amende d'un montant de 100 euros, ce dernier s'étant présenté à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus de +800 grammes au poids résultant des conditions de la course et de l'application des surcharges et/ou des remises de poids.

Les hongres JAZZ DE CANDALE (AC1) et DOMINO DU RAYNAL (AC1) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

65 3062	PRIX DE GRAMONT	3500 m
(Haies - Femelles) (Classe 3)		

37000€ (17020, 8510, 4810, 3330, 1665, 1110, 555) - dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 9.500. **Poids: 66 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 4.000.

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

Star De La Blairie , f, b, 4 ans, par Storm The Stars USA et Speed De Lablairie [Speedmaster (GER)], 70 k (66 k), M. Perdrielle (<i>A. Blais</i>), B. Lefevre (s)	1
Go To Battle , f, gr, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Ca Marche [Martaline (GB)], 68 k, ♀, Ecurie Gabeur (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
43 4 Xception , f, al, 4 ans, par Desinvolte et Double Et Pas (IRE) (Zamindar USA), 68 k (65 k), ♂, Mme C. Communier (<i>Tho. Journiac</i>), D. Cottin (s)	3
Bathymoon , f, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Link To The Moon [Rail Link (GB)], 68 k (64 k), ♂, C. Lequien (s) (<i>M. Duchene</i>), C. Lequien (s)	4
17 Lehahiah , f, b, 4 ans, par Top Trip (GB) et Familiale [Konig Turf (GER)], 66 k, ♂, Mme I. Pacault (<i>T. Chevillard</i>), Mme I. Pacault	5
Lou Land , f, gr, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Kalkirose [Khalkevi (IRE)], 66 k (65 k), ♂, Ecurie Mvl (s) (<i>Q. Gaignard</i>), A&F. Chaille-Chaille & Pamart (s)	6
Walkirie Des Loups , f, b, 4 ans, par Walzertakt GER et Mer D'Iroise (Kapgarde), 66 k, ♂, E. Metivier (<i>E. Metivier</i>), E. Metivier	7
Bonham Strand , f, 4 ans, 70 k (67 k), ♀, T. Storme (<i>F. Mula</i>), F. Nicolle	tbé

8 partants; 23 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 688€ courte tête, 1 long, 1 long, 7 long ½, 2 long ½, loin.

17020€ - 8510€ - 4810€ - 3330€ - 1665€ - 1110€ - 555€

Primes aux éleveurs:

2723€ Mickael Perdrielle.

1361€ Mme Benoit Gabeur.

769€ Mme Frédérique Hayeres, Hervé Hayeres, Mme Loeiza Hayeres Fouchard, Mme Solyne Hayeres-Fouchard.

532€ Gilles Defontaine.

266€ Mme Isabelle Pacault, Mme Magali Girot-Pacault, Mme Anne-Sophie Pacault.

177€ Ecurie Mvl, Ecurie Ch-A Mary.

88€ Esteban Metivier.

Temps total: 4'29"90"

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment les causes et les conséquences de la gêne dont a été victime la pouliche GO TO BATTLE (Kilian DUBOURG) arrivée 3^e, à environ 150 mètres du poteau d'arrivée.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Kilian DUBOURG et Thomas JOURNIAC (XCEPTION) arrivé 2^e, les

Commissaires ont considéré que la gêne de la pouliche GO TO BATTLE résultait d'un comportement dangereux du jockey Thomas JOURNIAC.

En conséquence, ils ont rétrogradé la pouliche XCEPTION de la 2^e place pour avoir empêché la pouliche GO TO BATTLE d'obtenir une meilleure allocation.

Le classement est, en conséquence, devenu le suivant:

1er: STAR DE LA BLAIRIE

2ème: GO TO BATTLE

3ème: XCEPTION

4ème: BATHYMOON

5ème: LEHAHIAH (AQ)

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné le comportement fautif du jockey Thomas JOURNIAC par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours.

Les pouliches STAR DE LA BLAIRIE et BATHYMOON ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

66 3063 **PRIX WILLIAM KNAPP THORN**

3800 m

(Haies - Handicap divisé)

Deuxième épreuve

62000€ (27900, 13640, 8060, 5580, 3100, 2170, 1550) - dotation France GalopPour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2023 inclus.

Parcours n° 05: Haies, Dist. 3 800 m env.

Références: 0ans, +17,5 ; 1ans et +, +19,5.

Zanhewe , h, b, 5 ans, par Ivanhowe GER et Zewara IRE (Alhaartha IRE), 66 k (63 k), ♂, Baie des Anges (<i>E. Bonnet</i>), J. Carayon	1
13 James , h, gr, 6 ans, par Galiway (GB) et Tiaradargent (Kendargent), 70 k, ♀, Mme C. Lauffer (<i>C. Lefebvre</i>), J. Resimont	2
13 4 Iliva Des Obeaux , f, gr, 7 ans, par Lord Du Sud et Almeria Des Obeaux [Saddler Maker (IRE)], 71 k, ♂, Mme N. Devilder (<i>O. Jouin</i>), N. Devilder	3
13 Burrows Diane , f, al, 6 ans, par Hunter'S Light IRE et La Vie De Boitron [Lavircô (GER)], 68 k (67 k), ♂, Ecurie Palos de Moguer (<i>T. Dumouch</i>), P. Quinton (s)	4
38 Baron Zanzi , h, b, 6 ans, par Zanzibari USA et Dame Noblesse [Muhtathir (GB)], 72 k, ♂, A. Bocquet (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay (s)	5
Just Beginning , f, b, 6 ans, par Joshua Tree IRE et All Over Now [Prince Kirk (FR)], 71 k, ♂, Ecurie Mirande (<i>T. Chevillard</i>), Mme I. Pacault	6
13 Lordrecord , h, b, 6 ans, par Recorder GB et L'Homme (Voix Du Nord), 72 k, ♂, de O. Montzey (<i>A. Renard</i>), de O. Montzey	7
45 5 Ite Missa Est , f, 9 ans, 71½ k, ♂, Mme L. Saint-Martin (<i>de F. Giles</i>), JP. Daireaux (s)	8
41 4 Joshua Moon , h, 7 ans, 70½ k (66½ k), ♂, J. Finch (<i>L. Vandamme</i>), J. Delaunay (s)	9
41 6 Good Saulaie , h, 6 ans, 70½ k (67½ k), ♂, O. Rattel (<i>Tho. Journiac</i>), E. Grall (s)	arr
Klovis Bleue , h, 5 ans, 70½ k, ♂, V. Chatellier (<i>D. Gallon</i>), V. Chatellier	arr
13 5 West Martin , h, 6 ans, 69½ k, ♂, F. Charbit (<i>A. Zuliani</i>), K. Plisson	arr
Gaya De Rouhet , f, 9 ans, 69½ k (66½ k), ♂, F. Charbit (<i>D. Carre</i>), K. Plisson	arr
Wendy , f, 5 ans, 69½ k, ♂, Lac Internacional (M. Mirgant), C. Bonin (s)	arr
Ganago , h, 6 ans, 68½ k, ♂, H. Boubel (<i>B. Le Clerc</i>), JL. Pelletan	arr
L'Ange Vert , h, 7 ans, 68½ k (66 k), ♂, JF. Cuenca (<i>T. Figueira</i>), JF. Cuenca	arr

16 partants; 14 eng.; 2 eng. sup.; 16 part def. - Total des entrées: 1240 €

Eng. Sup.: *Baron Zanzi, Joshua Moon*

8 long, 2 long, 5 long, courte encolure, ½ long, 1 long ¼, 9 long, ¾ long.

27900€ - 13640€ - 8060€ - 5580€ - 3100€ - 2170€ - 1550€

Primes aux éleveurs:

4045€ Germain Hamerel, Mme Bertille Hamerel.

1977€ Earl Haras Saint-James.

1168€ Mme Nicolas Devilder, Les Obeaux D'Anjou.

809€ Mme Julie Morgan.

449€ Jacques Seror.

314€ Mme Romane Hervo.

224€ Mme Anita Louboutin.

Temps total: 4'34"60"

Le hongre ZANHWE et la jument BURROWS DIANE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

PAU

jeudi 23 janvier 2025

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Jacques CAMY - André De COORDE -
Bernard PONS - Patrick SABAROTS**67 3069 PRIX HARRY LA MONTAGNE** 3700 m
(Steeple-Chase - À réclamer)**20 000 €** (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) - dotation France GalopPour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids: 68 kg.** Surcharges accumulées: 1 kg par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, gagné un steeple-chase portera 2 kg; plusieurs steeple-chases, 4 kg.

Parcours n° 15: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

57 5 Lesbos Des Mottes, h, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Ulyssa Des Mottes (Nononito), 71 k (68 k), ♀, (15 000), P. & C. Peltier (s) (*V. Le Clerc*), P. & C. Peltier (s) 1**8 3 Gustapof**, h, b, 4 ans, par Jeu St Eloi et Miss De Gane (My Risk), 70 k (66 k), ♂, (13 000), P. Détré (*L. Vandamme*), J. Delaunay (s) 2**43 7 L Audacieux**, h, b, 4 ans, par Creachadoir IRE et Lady La Lionne [Turgeon (USA)], 68 k, ♀, (9 000), M^{me} S. Mestries (*M. Mingant*), M^{me} S. Mestries 3**8 5 Style De Bathy**, f, b.f., 4 ans, par Bathyrhon GER et Glinty [Jeremy (USA)], 66 k, ♀, (9 000), N. Godefroy (*E. Metivier*), J. Marion (s) 4**Dioses Paredros IRE**, h, b, 4 ans, par Maxios (GB) et Straight Destiny [Barastraight (GB)], 69 k (65 k), ♀, (11 000), J. Kelly (*A. Duvacher*), P. Quinton (s) 5**What's Up Doc**, h, al, 4 ans, par Doctor Dino et Liffey [Turgeon (USA)], 69 k, ♀, (11 000), Passion Racing Club (*A. Gautron*), T. Viel 6**Hendero**, h, 4 ans, 68 k (67 k), ♀, (9 000), M^{me} R. Pinheiro da Cunha (*A. Ruiz Gonzalez*), A. Estrabol arr**La Karita Spigao**, f, 4 ans, 66 k (63 k), ♀, (9 000), M^{me} A. Michel (*Tho. Journiac*), M. Seror (s) tbé

8 partants; 16 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 165 €

Certif. vétérinaire: *Tara Kind*

2 long ½, loin, loin, loin, loin.

9 200 € - 4 600 € - 2 600 € - 1 800 € - 900 € - 600 €

Primes aux éleveurs:

1 472 € Earl Ecurie Des Mottes.

736 € Serge Barthelemy, Jacques Taquet.

416 € M^{me} Christine Chorin.288 € Michel Guillois, M^{me} Reynald Jeanne.

144 € Sean Gorman, prime non attribuée.

96 € Haras Du Domaine De L'Etang.

Temps total: 4'48"30"

Les hongres LESBOS DES MOTTES et GUSTAPOF ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

68 3070 PRIX AMAURY DE CAZANOVE 3900 m
(Steeple-Chase - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)

Réservée F.E.E.

37 000 € (17 020, 8 510, 4 810, 3 330, 1 665, 1 110, 555) - dotation France GalopPour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France comptant au moins 12,5 % de sang arabe, les 5 ans n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 20.000. **Poids: 4 ans, 67 kg. ; 5 ans, 69 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 7.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1,5 kg, 25 %, 3 kg, 37,5 %, 6 kg.

Parcours n° 19: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

Korral, h, n.p, 5 ans, par Agent Secret IRE et Miss Camailya (Nidor), 71 k, M^{me} V. Blot (*de F. Giles*), E. Leray (s) 1**Virtuose**, h, al, 5 ans, par Fairplay Du Pecos et Valse D'Estivaux (Fetiche D'Estivaux), 66 k, ♂, M^{me} D. Mele (*C. Lefebvre*), M^{me} D. Mele 2**Ribella**, f, b, 5 ans, par Le Rebel et Sheitana (Bleu D'Altair), 67 k (66 k), ♀, J. Leoni (*A. Beaudoire*), F. Nicolle 3**Dream On Pompadour**, h, al, 5 ans, par Paban De France et Diane De Pompadour (Fairplay Du Pecos), 67 k, ♀, M. Boisseuil (*A. Zuliani*), F. Lagarde 4**Peso Di Legno**, h, b, 5 ans, par Masked Marvel GB et France Du Pecos (Rosy Fast), 73 k, M^{me} F. Montauban (*B. Lestrade*), D. Guillemin (s) 5**Shiva De Candale**, h, b, 5 ans, par Gentlewave (IRE) et Uranie De Candale (Ares De La Brunie), 66 k, ♀, P. Le Geay (*A. Gautron*), P. Le Geay 6**Kastle Pontadour**, f, b.f., 5 ans, par Castle Du Berlais et Apple Pontadour (Jebeland Pontadour), 67 k, M^{me} M. Thomas (*T. Beaureau*), X. Thomas-Demeaulte (s) 7**Kastle De Lagarde**, h, 5 ans, 69 k, ♀, M^{me} S. Mestries (*M. Mingant*), M^{me} S. Mestries tbé

8 partants; 12 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 155 €

6 long, 5 long, 5 long ½, 3 long, ¾ long, 3 long ½.

17 020 € - 8 510 € - 4 810 € - 3 330 € - 1 665 € - 1 110 € - 555 €

Primes aux éleveurs:

2723 € Eric Leray, Claude Olivier Corral.

1361 € M^{me} Caroline Gadomski.

769 € Jean Leoni, Florent Picard.

532 € Ifce.

266 € M^{me} Francis Montauban, M^{me} Thea Delegue—Montauban, M^{me} Maya-Lola Delegue—Montauban.

177 € Yan De Kersabec.

88 € Francois Maillot.

Temps total: 5'16"0"

Les Commissaires ont autorisé la jument KASTLE PONTADOUR (ACI) à être munie d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Anthony BEAUDIOIRE, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

La jument RIBELLA AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

69 3068 PRIX DE BARCUS 3300 m

(Haies - À réclamer - Femelles)

20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) - dotation France GalopPour pouliches de **4 ans**, mises à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées: 1 kg par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, toute pouliche ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, gagné une course de haies portera 2 kg.

Parcours n° 3: Haies, Dist. 3 300 m env.

Kaprhinante, f, gr, 4 ans, par Kapgarde et Runonthesand [Tin Horse (IRE)], 67 k, ♀, (9 000), Ecurie Cerdeval (*de F. Giles*), P. Quinton (s) 1**43 6 Spring Way**, f, n, 4 ans, par Nicaron GER et Marie Du Lys [Polish Summer (GB)], 67 k, (9 000), Seror Racing Management (*C. Lefebvre*), M. Seror (s) 2**Hopefully**, f, b, 4 ans, par Reliable Man (GB) et Hopa Hopa [Muhtathir (GB)], 67 k (66 k), ♀, (9 000), M^{me} S. Pelletan (*M. Behocaray*), JL. Pelletan 3**Les Flots Bleus**, f, b, 4 ans, par Gemix et Equilibriste (IRE) (Librettist USA), 71 k (68 k), ♀, (17 000), M^{me} L. Moal (*A. Lepage*), Butel & Beaunez (s) 4**L'Etoile Du Matin**, f, b, 4 ans, par Tornibush (IRE) et L'Etoile Du Soir (CarlotaMix), 71 k (67 k), ♀, (17 000), W. Menuet (s) (*V. Nall-Rocher*), W. Menuet (s) 5**42 2 Ladoucefolie**, f, gr, 4 ans, par Magneticjim (IRE) et Queenjo (Grand Tresor), 70 k (66 k), ♀, (15 000), T. Jones (*L. Vandamme*), J. Delaunay (s) 6**17 La Queen Du Seuil**, f, n, 4 ans, par Al Wukair IRE et Violette Du Seuil [Lavirco (GER)], 72 k (69 k), ♀, (19 000), M^{me} M. Boudot (*Tho. Journiac*), M. Seror (s) 7**17 L'Arme Fatale**, f, 4 ans, 68 k, ♂, (11 000), Ecurie Mirande (*A. Renard*), M^{me} I. Pacault 8**Laorana**, f, 4 ans, 68 k, ♂, (11 000), Ecurie Mirande (*T. Chevillard*), M^{me} I. Pacault arr**42 3 Lerika**, f, 4 ans, 70 k (67 k), (15 000), E. Leray (s) (*T. Poteaux*), E. Leray (s) dist

10 partants; 15 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 310 €

Eng. Sup.: *Hopefully*

3 long ½, 8 long, encolure, 1 long ½, 3 long, 5 long ½, 2 long ½.

9 200 € - 4 600 € - 2 600 € - 1 800 € - 900 € - 600 € - 300 €

Primes aux éleveurs:

1472 € Ecurie Cerdeval.

736 € M^{me} Stephanie Babin, M^{me} Carinne Babin Guillochon.416 € M^{me} Marie Nyk, Fair Salinia Ltd, Berenger Bedhomme.288 € Butel & Beaunez (S), M^{me} Melanie Mullier, Matheo Beaunez.144 € Yves Fremiot, M^{me} Yves Fremiot.96 € M^{me} Isabelle Pacault, M^{me} Magali Girot-Pacault, M^{me} Anne-Sophie Pacault.48 € M^{me} Marc Boudot.

Temps total: 4'21"40"

Agissant d'office, les Commissaires, ont ouvert une enquête sur les circonstances de la sortie de piste à l'intersection des pistes dans le tournant de BORDEAUX, au 1^{er} tour, de la pouliche LERIKA (AQ) (Thomas POTEAUX) (3^e favorite à la côte de 5.3/1), et qui a été arrêtée par ledit jockey peu après la sortie de piste.

Après examen du film de contrôle et après avoir entendu en ses explications le jeune-jockey Thomas POTEAUX, les Commissaires ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours, pour être sorti de la piste volontairement et se trompant ainsi de parcours, et avoir continué un instant le parcours sans être rentré à l'endroit même où il en était sorti.

Pour ce motif, les Commissaires ont également distancé la pouliche LERIKA (AQ).

Les pouliches KAPRHINANTE et LERIKA (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

70 3066 **PRIX DE LA CHALOSSE** 3500m
(Haies - Mâles et Hongres)
(Classe 3)

37000 € (17 020, 8 510, 4 810, 3 330, 1 665, 1 110, 555) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 9.500. **Poids: 66 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 4.000.

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

Lucky D'Aubrelle , h, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Stella D'Aubrelle (Buck'S Boum), 68 k, b, F. Boistier (<i>J. Reveley</i>), E. Clayeux (s)	1
Lord Des Places , h, b,f, 4 ans, par Herald The Dawn IRE et Plaisance [Le Havre (IRE)], 66 k, M ^{me} D. Mele (<i>L. Zuliani</i>), M ^{me} D. Mele	2
Liverpool Sivola , h, b, 4 ans, par Ivanhowe GER et Miss Justice [Polish Summer (GB)], 66 k, M ^{me} D. Mele (<i>C. Lefebvre</i>), M ^{me} D. Mele	3
Filippino , h, al, 4 ans, par Team Flight et Chinastar (Roli Abi), 66 k, b, Ecurie Patrick Boiteau (<i>de F. Gile</i> s), Gab. Leenders (s)	4
Darsham (GB) , m, b, 4 ans, par Dariyan et Swan Lakes IRE (Dalakhani IRE), 66 k, b, Ecurie du Haras d'Erable (<i>B. Lestrade</i>), P. Quinton (s)	5
Inedit D'Amour , h, b, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Sweet Love (Diamond Boy), 67 k, b, Ecurie Mme Lynne MacLennan (<i>T. Lemagnen</i>), F. Nicolle	6
Remember Cali , h, b,f, 4 ans, par Chanducoq et Efelgane (Shamalgan), 68 k, b, M. Sauret (<i>J. Charron</i>), P. & C. Peltier (s)	7
Elton , h, 4 ans, 68 k, b, R. Capozzi (<i>T. Chevillard</i>), M ^{me} M. Scandella-Lacaille	8
16 5 Liege Ardent , h, 4 ans, 66 k, b, Ecurie Patrick Joubert (<i>T. Beaureau</i>), J. Delaunay (s)	arr
Lanzarote , h, 4 ans, 66 k, E. Leray (s) (<i>A. Moriceau</i>), E. Leray (s)	arr

10 partants; 25 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 447 €
3 long ½, nez, 3 long ½, 8 long ½, 1 long ¼, 1 long, 1 long.
17020€ - 8510€ - 4810€ - 3330€ - 1665€ - 1110€ - 555€

Primes aux éleveurs:

2723 € Frédéric Boistier.
1361 € M^{me} Marie-Pierre Lejeune.
769 € Haras De Sivola, Max Trapenard.
532 € Al Asayl France.
266 € Al Asayl France.
177 € M^{me} Isabelle Garcon, Jean-Pierre Garcon, Guillaume Garcon.
88 € Gabriel Weissmann, Ambroise Godeau.

Temps total: 4'31"30"

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné les propriétaires ECURIE DU HARAS D'ERABLE/ECURIE DES M/M. Christophe SAINT-YVES par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire M. Matthieu SAURET par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

Le hongre FILIPPINO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

71 3067 **PRIX AL CAPONE II** 3500m
(Haies - Autres Que Pur Sang)

37000 € (17 020, 8 510, 4 810, 3 330, 1 665, 1 110, 555) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans** n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en course à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu une allocation de 9.500. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3.500.

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

Lutece D'Arthel , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Olga D'Arthel [Brier Creek (USA)], 65 k (66 k), b, Com. Comte De Brondeau (<i>C. Lefebvre</i>), E. Clayeux (s)	1
Lord Brett , h, b, 4 ans, par Born To Sea IRE et Fun Girl (Cokoriko), 67 k, b, Ecurie Mme Jacques Cypres (<i>T. Lemagnen</i>), F. Nicolle	2
11 7 Le Coup D'Envoi , h, b,f, 4 ans, par Bathyrhon GER et Odyssee Du Cellier (Dear Doctor), 67 k, b, M ^{me} I. Pacault (<i>T. Chevillard</i>), M ^{me} I. Pacault	3
11 6 Lovely Gino , h, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Daisery [Apsis (GB)], 67 k, Δb, Ecurie Mme Lynne MacLennan (<i>G. Re</i>), A&F. Chaille-Chaille & Pamart (s)	4
11 5 Laureat D ' Athou , h, al, 4 ans, par Doctor Dino et Queen D'Athou (Spadoun), 67 k (68 k), M ^{me} RP. Corbin (<i>J. Reveley</i>), H. Merienne (s)	5
Lefort Jesspi , h, gr, 4 ans, par Tunis POL et French Toast (Secret Singer), 67 k (63 k), b, M ^{me} J. Lamarque (<i>T. Poteaux</i>), E. Clayeux (s)	6
11 Lirak , h, b, 4 ans, par Buck'S Boum et Nosika D'Airy (Oblat), 67 k (66 k), B. Thierry (<i>A. Ruiz Gonzalez</i>), D. Guillemin (s)	7
11 Le Choregraphe , h, 4 ans, 67 k, Δb, Ecurie Mirande (<i>A. Renard</i>), M ^{me} I. Pacault	8
Lord Laugil , h, 4 ans, 67 k (64 k), b, L. Mapas (<i>P. Phokaew</i>), B. Gourdon (s)	9
17 5 Lolita Du Breuil , f, 4 ans, 65 k, Δb, M. Lagahe (<i>T. Beaureau</i>), E. Grall (s)	arr

10 partants; 23 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 525 €
1 long, 1 long, 1 long, 4 long, 5 long, courte encolure, 1 long, 1 long.
17020€ - 8510€ - 4810€ - 3330€ - 1665€ - 1110€ - 555€

Primes aux éleveurs:

2723 € Comte Guillaume De Brondeau.
1361 € Jacques Cypres, Francois Nicolle.
769 € M^{me} Isabelle Pacault, M^{me} Magali Girot-Pacault, M^{me} Anne-Sophie Pacault.
532 € M^{me} Karine Perreau.
266 € M^{me} Marie-José Corbin.
177 € Pierre Colson, M^{me} Jessica Lamarque, Soren Viala.
88 € Bruno Thierry.

Temps total: 4'28"70"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Thomas BEAURAIN au sujet de la performance de la pouliche LOLITA DU BREUIL (AQ), arrêtée avant le saut de la dernière haie et qui était 3^e favorite à la côte de 6.1/1.

L'intéressé a déclaré que ladite pouliche n'appréciait pas les pistes trop souples (4.8 au pénétrometre), ajoutant par ailleurs, que cette dernière avait gagné une course plate sur une piste en sable fibré. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.

Le hongre LORD BRETT (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

PAU

0539 024 vendredi 24 janvier 2025

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Patrick SABAROTS - Jacques CAMY - Christophe RIOM - Stéphanie UHEL

72 3073 **PRIX DE BARETOUS** 3700m
(Steeple-Chase - Femelles)
(Classe 3)

40 000 € (18 400, 9 200, 5 200, 3 600, 1 800, 1 200, 600) - dotation France Galop

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 9.000. **Poids: 4 ans, 65 kg.; 5 ans, 69 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° 15: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

Edition Originale , f, b, 5 ans, par Clovis Du Berlais et Elegance Reconce [Lucarno (USA)], 72 k (71 k), Δb, Elevage Figerro (<i>A. Lelievre</i>), d'E. Andigne	1
36 5 Kandida Bella , f, b, 5 ans, par Jeu St Eloi et Chita Magnetic (IRE) (Mansonien), 71 k (68 k), Δb, Oracle Horseracing Ltd (<i>Tho. Journiac</i>), P. & C. Peltier (s)	2
Adrenalyne , f, n.p, 5 ans, par Martinborough JPN et Cheptainville [Linda'S Lad (GB)], 70 k, Δb, M ^{me} D. Mele (<i>L. Zuliani</i>), M ^{me} D. Mele	3
36 6 Prezienne Du Large , f, n.p, 5 ans, par Great Pretender IRE et Abu Dhabi (Saint Cyrien), 69 k, φb, M ^{me} S. Tortiger (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay (s)	4

37	7	Graine De Beaute , f, b.f, 5 ans, par Karaktar IRE et Veille Au Grain (Dom Alco), 71 k, ♀, Ecurie Patrick Joubert (<i>R. Mayeur</i>), E. Grall (s)	5
36	4	Kirseineko , f, n.p, 5 ans, par Tirwanako et Eureka De Thaix (Fuisse), 70 k, ♂, P. Salvadori (<i>T. Beaureau</i>), E. Grall (s)	6
		The Good Girl , f, al, 5 ans, par Muhtathir GB et So Good IRE (Galileo IRE), 72 k (69 k), ♀, Scea Du Lia (<i>L. Vandamme</i>), JP. Daireaux (s)	7
36		Malinaland IRE , f, 5 ans, 69 k, ♂, E. Metivier (<i>E. Metivier</i>), E. Metivier	arr
8 partants; 25 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 644 €			
Certif. vétérinaire: <i>Kara Diamond</i>			
1 long, 1 long ¼, 3 long, 1 long ½, 1 long, loin.			
18400€ - 9200€ - 5200€ - 3600€ - 1800€ - 1200€ - 600€			
Primes aux éleveurs:			
2944 € Elevage Figerro.			
1472 € Remi Bouret.			
832 € Mme Daniela Mele, Guy Cherel.			
576 € Pascal Noue, Jean-Raymond Breton, Mme Fanny Breton.			
288 € Earl Patrick Joubert, Haras De Saint-Voir.			
192 € Regis Gauthier, Thierry-Pierre Gauthier.			
96 € Sarl Haras De Saint-Faust, S.A. S. Gerard Larrieu, Haras D'Idernes.			
<i>Temps total: 5'26"30"</i>			
A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jeune jockey Aymeric LELIEVRE, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2 ^e infraction - 5 sollicitations).			
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jeune jockey Aymeric LELIEVRE, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1 ^e infraction).			
Les juments EDITION ORIGINALE et KANDIDA BELLA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
73	3074	PRIX JEAN ET RENE COUETIL (Steeple-Chase-Cross-Country) (Classe 3)	4100 m
32 000 € (14720, 7360, 4160, 2880, 1440, 960, 480) - dotation France Galop			
Pour tous chevaux de 5 et 6 ans , ceux de 6 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus. Poids: 5 ans, 66 kg.; 6 ans, 68 kg. Surcharges accumulées, jusqu'à concurrence de 6 kg pour les 5 ans, pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chase: 1 kg par 8.000 depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 13.000 du 1 ^{er} juillet 2023 inclus au 31 décembre 2023 inclus.			
Les remises de poids prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.			
Parcours n° 31: Cross-Country, Dist. 4 100 m env.			
10	4	Kouroukoukou , h, n.m, 5 ans, par Victory Song IRE et Bluette Du Seuil [Network (GER)], 68 k, ♀, H. Chamarty (<i>C. Lefebvre</i>), E. Clayeux (s)	1
		Kopeck D'Oudairies , h, b.f, 5 ans, par Bathyrhon GER et Callia D'Oudairies (Saint Des Saints), 71 k, ♀, C ^{te} de M. Gigou (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneuste & G. Macaire (s)	2
10	5	Kanelle Collonges , f, gr, 5 ans, par Coastal Path GB et Quadrette Collonges [Fragrant Mix (IRE)], 65 k (65½ k), ♂, Mme L. Grall (<i>T. Beaureau</i>), E. Grall (s)	3
10	2	Karamba De Guye , h, b, 5 ans, par Nom De D'La et Chic Nanny [Day Flight (GB)], 69 k, ♀, X. Lippens (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)	4
10		Maitre D'Hotel , h, gr, 5 ans, par Nicaron GER et Ribambelle [Martaline (GB)], 70 k, ♀, EARL Haras de L'Hotellerie (<i>L. Zuliani</i>), H. de Lageneuste & G. Macaire (s)	5
49	4	Gare Au Marin , h, b, 6 ans, par Muhtathir GB et Galatzina [Martaline (GB)], 71 k, ♀, Ecurie VNJF Horses (<i>B. Le Clerc</i>), AS. Pacault (s)	6
10	3	Kash Baie , h, gr, 5 ans, par Tiger Groom GB et Balsa Baie (Crillon), 68 k, ♂, B. Costil (<i>de F. Giles</i>), P. Quinton (s)	7
10	7	Encore Une Belle , f, 6 ans, 70 k, ♀, Ecurie Mme Jacques Cypres (<i>J. Lebrun</i>), P. Quinton (s)	8
9 partants; 18 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 419 €			
Sans motif: <i>Kahid De Fregande</i>			
5 long, 8 long, courte tête, encolure, 3 long ½, 1 long ¾, 1 long.			
14720€ - 7360€ - 4160€ - 2880€ - 1440€ - 960€ - 480€			

Primes aux éleveurs:			
2134 € Emmanuel Clayeux.			
1067 € Comte Michel De Gigou, Guillaume Macaire.			
603 € Gaec Delorme Freres.			
417 € Gaec Delorme Gerard & Vincent, Jacques Cypres.			
208 € Earl Haras De L'Hotellerie, Guillaume Macaire.			
139 € Mme Laurence Commeau, Bertrand Collette, Mme Laurence Lucquet.			
69 € Andre-Jean Belloir, Ecurie Des Vives Terres, Pa-Ouvry.			
<i>Temps total: 5'26"30"</i>			
A l'issue de la course, le jockey Lucas ZULIANI a déclaré que le hongre MAITRE D'HOTEL, arrivé 5 ^e à la côte de 3.5/1, avait été victime d'épistaxis après la course.			
Le vétérinaire de service a confirmé les dires dudit jockey.			
Les Commissaires ont demandé qu'un prélèvement biologique soit effectué par le vétérinaire de la Fédération sur le hongre MAITRE D'HOTEL.			
A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Christopher RIOU (KARAMBA DE GUYE (AQ)), arrivé 4 ^e , lui ont adressé des observations pour avoir voulu progresser à la sortie du dernier tournant à l'intérieur de son concurrent sans avoir l'espace suffisant.			
A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Christopher RIOU, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1 ^e infraction - 6 sollicitations).			
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Christopher RIOU, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1 ^e infraction). Les hongres KOIROUKOUKOU (AQ) et MAITRE D'HOTEL et la jument KANELLE COLLONGES (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
74	3071	PRIX EXAS CONSULTANT (PRIX ARTHUR D'ESTE) (Haies - À réclamer - Mâles et Hongres)	3 300 m
20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) - dotation France Galop			
Pour poulains entiers et hongres de 4 ans , mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids: 67 kg. Surcharges accumulées: 1 kg par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ayant, depuis le 1 ^{er} décembre de l'année dernière inclus, gagné une course de haies portera 2 kg.			
Parcours n° 3: Haies, Dist. 3 300 m env.			
Cheap , h, b, 4 ans, par George Vancouver USA et Nitza [Indygo Shiner (USA)], 68 k (64 k), ♀, (11 000), Mme A. Bernardelli (<i>V. Le Clerc</i>), E. Grall (s)	1		
Le Caule (GB) , h, b, 4 ans, par Advertise GB et La Cochere [Le Havre (IRE)], 69 k (68 k), (13 000), P. Pailhes (<i>A. Ruiz Gonzalez</i>), D. Guillemin (s)	2		
Shinning Moon , h, b, 4 ans, par Sommerabend GB et Eclipse Lunaria (GB) (Muhtathir GB), 68 k (65 k), ♀, (11 000), Ecurie Villebadin (<i>L. Vandamme</i>), AS. Pacault (s)	3		
Dites Moi Maitre , h, b, 4 ans, par Morpheus GB et Pandora De Sou [Diogenes (IRE)], 70 k (67 k), (15 000), D. Grandin (<i>A. Seigneur</i>), D. Grandin	4		
Joyau , h, n.p, 4 ans, par Manatee GB et Reine Du Brizais [Turgeon (USA)], 70 k (66 k), ♀, (15 000), Haras de Magouet (<i>T. Bourguignneau</i>), A&F. Chaille-Chaille & Pamart (s)	5		
Jojo Junior , h, al, 4 ans, par Hunter'S Light IRE et Fly Tartare (Greengroom), 69 k, ♂, (13 000), Mme N. Langlois (<i>V. Morin</i>), JL. Pelletan	6		
Sommerius , h, 4 ans, 67 k, ♀, (9 000), V. Langenais (<i>E. Metivier</i>), P. Quinton (s)	arr		
Leonardo Du Large , h, 4 ans, 69 k (66 k), ♀, (13 000), P. Noue (<i>A. Lepage</i>), E. Grall (s)	tbé		
Last One , h, 4 ans, 68 k, ♂, (11 000), L. Hervo (<i>T. Chevillard</i>), L. Hervo	tbé		
Dom Diego , h, 4 ans, 67 k (63 k), ♀, (9 000), J. Kelly (<i>A. Duvacher</i>), P. Quinton (s)	tbé		
10 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 328 €			
Eng. Sup.: <i>Le Caule (GB)</i>			
3 long ½, 1 long, 2 long ½, 1 long, loin.			
9 200€ - 4 600€ - 2 600€ - 1 800€ - 900€ - 600€			
Primes aux éleveurs:			
1472 € Sarona Farm.			
736 € Franklin Finance S.A..			
416 € Ecurie Villebadin, Mme Rebecca Shepard.			
288 € Denis Grandin, Mme Olynn Browne, Mme Olwenn Browne, Nicolas Chabot.			
144 € Haras De Magouet.			
96 € Gousserie Racing.			
<i>Temps total: 4'16"90"</i>			
Le hongre CHEAP a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			

75	3072	PRIX DE LA CROIX DU PRINCE	3800 m		King Planteur , h, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Visomiya [Rock Of Gibraltar (IRE)], 68 k (67 k), Δp, S. Davies (<i>Q. Defontaine</i>), L. Carberry (s)	2		
		(Haies - À réclamer)			Anatole , h, al, 4 ans, par Calyx GB et Anatella [Teofilo (IRE)], 69 k, p, JP. Dubois (<i>A. Gautron</i>), J. Baudron	3		
20 000 €	(9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) - dotation France Galop			Lidocaine De Cotte , f, b.f, 4 ans, par Bande (IRE) et Emeraude De Cotte [Khalevi (IRE)], 65 k, p, D. Sourdeau de Beauregard (s) (<i>C. Lefebvre</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	4			
	Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. Poids: 5 ans, 67 kg.; 6 ans et au-dessus, 69 kg. Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 kg; pour 12.000, 4 kg. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1 ^{er} décembre de l'année dernière inclus, gagné une course à obstacles portera 2 kg; plusieurs courses à obstacles, 4 kg.			29	4	Aristocratie , f, gr, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Shy CZE (Tiger Cafe JPN), 65 k (61 k), φp, Y. Fouin (s) (<i>L. Beauvois</i>), Y. Fouin (s)		
	Parcours n° 05: Haies, Dist. 3 800 m env.			Esturgeon Bleu , h, 4 ans, 67 k, Δp, Mme P. Papot (<i>L. Zuliani</i>), P. Quinton (s)	5			
35	Gallox , h, al, 9 ans, par Samum GER et Venus	1		Azur Des Roses , h, 4 ans, 67 k, ⊗, F. Fiol (<i>V. Morin</i>), E. & G. Leenders (s)	6			
	Collonges (Dom Alco), 71 k (68 k), ⊗p, (10 000), SASU Scuderia Christian Troger (<i>Tho. Journiac</i>), P. & C. Peltier (s)			Rosa Rugosa , f, 4 ans, 65 k (63 k), Δp, C. Coatantiec (<i>A. Lepage</i>), G. Juillet	arr			
41	2	Hitador , h, b, 8 ans, par Kandidate GB et Belle Emeraude [Day Flight (GB)], 69 k, ⊗, (8 000), E. Leray (s) (<i>A. Moriceau</i>), E. Leray (s)	2		8 partants; 26 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 338 €			
	Epic Tale , h, b, 8 ans, par Doctor Dino et Lou Ange (Ange Gabriel), 71 k (67 k), Δp, (10 000), M. Martinez (<i>L. Vandamme</i>), J. Delaunay (s)	3		3 long ½, 1 long ¾, 5 long ½, 1 long ¼, loin.				
	Saint Crush , h, b, 5 ans, par Jeu St Eloi et Garry D'Amour [Ballingarry (IRE)], 67 k, Δp, (8 000), P. Détré (<i>A. Gautron</i>), E. Grall (s)	4		9 600€ - 4 800€ - 2 800€ - 1 900€ - 900€				
41	3	Feu Du Bresil , h, b, 10 ans, par Blue Bresil et Polyfleur [Poliglote (GB)], 69 k (66 k), (8 000), JL. dos Santos Malheiro Rodrigues (<i>A. Seigneul</i>), H. Merienne (s)	5		Primes aux éleveurs:			
	Tourmalet , h, al, 9 ans, par Ballingarry IRE et Tourmaline (Cadoudal), 73 k (71 k), p, (12 000), A. Duboe (<i>Q. Defontaine</i>), H. de Lageneuste & G. Macaire (s)	6		1392 € Joel Beuret, Bernard Hunault.				
	Jolie Moirette , f, b.f, 6 ans, par Agent Secret IRE et Rahana Moirette (Dom Alco), 69 k (66 k), p, (10 000), E. Leray (s) (<i>T. Poteaux</i>), E. Leray (s)	7		696 € Ecurie Dionysos.				
	Adjali GER , h, 10 ans, 73 k, (12 000), H. Merienne (s) (<i>J. Reveley</i>), H. Merienne (s)	arr		406 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.				
	Kindly , h, 5 ans, 69 k, φp, (10 000), Ecurie Mirande (<i>T. Chevillard</i>), M ^{me} I. Pacault	arr		275 € Georges Richardot, M ^{me} Tamara De Beauregard.				
	Kalium Bic , h, 5 ans, 69 k (65 k), Δp, (10 000), Ecurie Team Spirit (<i>T. Bourguignea</i>), A&F. Chaille-Chaille & Pamart (s)	arr		130 € Arnaud Ledoyen, M ^{me} Martina Bartheldyova, Jan Faltejsek.				
	Kamisama , h, 5 ans, 69 k, φp, (10 000), M ^{me} I. Pacault (<i>A. Renard</i>), M ^{me} I. Pacault	arr		Temps total: 4'35"58"				
19	Kissrockrochelaise , f, 5 ans, 67 k (64 k), p, (10 000), N. Terrassin (<i>A. Lepage</i>), N. Terrassin	arr		La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.				
	12 partants; 29 eng.; 1 eng. sup.; 12 part def. - Total des entrées: 260 €			Le cheval GARLIN ayant été déclaré non partant, le jockey Lou FABRE n'a pu être notifié pour le contrôle à l'éthylotest.				
	courte encolure, 1 long, 4 long, 1 long, 2 long, 1 long.			A l'issue de la course, le hongre HUNBEUR a fait l'objet d'un prélèvement biologique.				
	9 200€ - 4 600€ - 2 600€ - 1 800€ - 900€ - 600€ - 300€							
	Primes aux éleveurs:							
	1334 € Patrick Joubert, Clayeux (S), Sc Ecurie Couderc.							
	667 € Eric Leray.							
	377 € M ^{me} Henri Devin, Henri Devin.							
	261 € Erwann Le Chat, Antoine Kuhn.							
	130 € M ^{me} Marie-Laure Besnoiu.							
	87 € Andre Duboe.							
	43 € Eric Leray, M ^{me} Aude Duporte.							
	Temps total: 4'48"10"							
	Les hongres GALLOX (AQ), HITADOR (AQ) et SAINT CRUSH ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.							
DURTAL								
0213 026	dimanche 26 janvier 2025							
	Terrain LOURD							
	Commissaires de courses : Frédéric GUILLOU - Pascal SOURDIN - Laurence LATREMOUILLE - Eric MEUNIER							
76	3075	PRIX GERARD RAVENEAU	3600 m		Moon Curse , f, b, 5 ans, par Very Nice Name et Monsoon IRE (Cape Cross IRE), 65 k, p, de R. Mieulle (<i>A. Renard</i>), d'E. Andigne	1		
		(Steeple-Chase)			Kayo Coco , h, b, 5 ans, par Cokoriko et Eiland (Vision D'Etat), 67 k, p, PE. Carrillon (<i>C. Lefebvre</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	2		
		(Classe 3)			46	Kanada Denou , h, b, 5 ans, par Chanducoq et Ev'Ladeno [Spanish Moon (USA)], 69 k (68 k), p, M ^{me} L. Denuault (<i>E. Manceau</i>), P. & C. Peltier (s)		
	20 000 €	(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop			36	3	Litote Du Lannier , f, al, 5 ans, par Universal IRE et Lectrice [Okawango (USA)], 67 k (64 k), C. Le Meur (<i>A. Lepage</i>), G. Juillet	
		Pour tous poulains et pouliches 4 ans , n'ayant pas, en steeple-chase, couru trois fois. Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.000.				4	Kalinka Des Obeaux , f, b.f, 5 ans, par Kapgarde et Varda Des Obeaux [Saddler Maker (IRE)], 65 k, M ^{me} N. Devilder (<i>O. Jouin</i>), N. Devilder	
		Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.					5	
	Hunbeur , h, b.f, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Huzyreine (Saint Des Saints), 67 k (63 k), Δ, B. Lefevre (s) (<i>A. Blais</i>), B. Lefevre (s)	1					6	Belabira , f, 5 ans, 68 k (64 k), p, G. Codre (<i>L. Beauvois</i>), Y. Fouin (s)
								Lenel , h, 5 ans, 68 k, p, Passion Racing Club (<i>V. Morin</i>), T. Viel
								Plume Du Nord , h, 5 ans, 67 k, p, X. Libbrecht (<i>A. Gautron</i>), D. Bernier
								Ulcy'S Dream , h, 5 ans, 68 k (65 k), ⊗p, V. Le Roy (<i>L. Colson</i>), Ch. Herpin (s)
								Vixoss Bareliere , h, 5 ans, 67 k, p, L. Trotignon (<i>T. Chevillard</i>), Gab. Leenders (s)
								Keasy Storm , h, 5 ans, 67 k (64 k), φp, JL. Derre (<i>E. Meunier</i>), A. Le Clerc (s)
								Forro Emery , h, 5 ans, 67 k (64 k), M ^{me} MA. Levesque (<i>D. Carre</i>), B. Levesque
								Kiss Me Sun , f, 5 ans, 65 k (61 k), φp, Gil. Foucher (<i>M^{me} M. Bars Hugonot</i>), G. Juillet
								Nupsala Nolimit , f, 5 ans, 69 k (65 k), p, P. Loison (<i>V. Nail-Rocher</i>), d'E. Andigne
								King Du Maffray , h, 5 ans, 68 k (64 k), B. Lefevre (s) (<i>A. Blais</i>), B. Lefevre (s)
								Seal Rocks , f, 5 ans, 66 k (67 k), p, M ^{me} P. Morin-Paye (<i>Q. Defontaine</i>), Ch. Herpin (s)
								16 partants; 45 eng.; 16 part def. - Total des entrées: 602 €

Chev. élim.: *Rock Of You, Jardin D'Eole*
 1 long ½, 1 long, 1 long, 1 long, 1 long ¼, 1 long.
 9 600€ - 4 800€ - 2 800€ - 1 900€ - 900€
 Primes aux éleveurs:
 1392€ Haras Du Grand Courgeon.
 696€ Thierry Cypres.
 406€ Mme Liliane Denuault, Guy Denuault.
 275€ Christophe Le Meur, Jean-Philippe Raoult.
 130€ Mme Nicolas Devider.
Temps total: 5'2"86"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre KEASY STORM à porter un bonnet antibruit de couleur rouge à retirer au départ.

Les jockeys Quentin DEFONTAINE (SEAL ROCKS) et Adrien BLAIS (KING DU MAFFRAY), ont chuté et ont été vus par le médecin qui les a autorisé à remonter.

Le jockey Victor NAIL-ROCHER (NUPSALA NOLIMIT) a chuté et a été vu par le médecin (blessure à l'épaule).

A l'issue de la course, la jument MOON CURSE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

78 3077 **PRIX LUC ET MAURICE FRANCOIS** 4 250 m
 (Steeple-Chase-Cross-Country)
 (Classe 3)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 kg.; 6 ans, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 5.000, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 250 m env.

1	Kiriakos , h, b, 5 ans, par Pastorius GER et Ariane Nopolis (Saint Des Saints), 67 k, Δþ, Ecurie Hamon (<i>M. Chailloleau</i>), P. & C. Peltier (s)
2	King Pedro , h, b, 5 ans, par Pedro The Great USA et Vodka Redbulia [Turtle Bowl (IRE)], 72 k, Δþ, N. Landon (<i>V. Morin</i>), P. Journiac
3	Junov Du Mou , f, b, 6 ans, par Cokoriko et Quenotte Du Mou [Dark Moondancer (GB)], 66 k, Δþ, And. Martin (<i>O. Jouin</i>), P. Journiac
4	Komina , f, b,f, 5 ans, par Magneticjim (IRE) et Domino Des Mottes (Maresca Sorrento), 67 k (66 k), φ, A. Othats (<i>F. Besson</i>), E. & G. Leenders (s)
5	Jazz Festival , h, n.p, 6 ans, par Night Wish GER et La Grande Touche (Cadoodal), 71 k (70 k), Δþ, W. Menut (s) (<i>D. Lecomte</i>), W. Menut (s)
6	Jibe Des Dunes , h, 6 ans, 70 k, þ, Ecurie des Dunes (<i>D. Thomas</i>), P. Quinton (s)
7	Jumping Smart , f, 6 ans, 69 k (68 k), Δ, Mme M. Bruere (<i>Q. Defontaine</i>), C. Lequier (s)
8	You For Me , h, 6 ans, 68 k (64 k), þ, S. Salmon (<i>A. Lepage</i>), S. Foucher
9	Kaly Du Mestivel , f, 5 ans, 64 k (63 k), þ, Ch. Herpin (s) (<i>T. Blainville</i>), Ch. Herpin (s)
10	Jalisca Du Givre , f, 6 ans, 68 k (65 k), φþ, P. Brechet (<i>E. Meunier</i>), A. Le Clerc (s)
-	Joalier , h, 6 ans, 68 k (67 k), S. Dory (<i>L.P. Dory</i>), S. Dory
-	Job D'Ete , h, 6 ans, 68 k, þ, de P. La Guillonniere (<i>A. Zuliani</i>), S. Zuliani (s)
-	Kiss Curl Mans , f, 5 ans, 67 k (64 k), þ, Ecurie des Mouillotins (<i>L. Colson</i>), Ch. Herpin (s)
t.j	Je Suis Divin , h, 6 ans, 72 k, þ, P. Delhumeau (<i>L. Brechet</i>), P. Journiac
t.j	Keen Dancer , h, 5 ans, 67 k, þ, M. Maussion (<i>L. Zuliani</i>), P. Quinton (s)

15 partants; 28 eng.; 15 part def. - Total des entrées: 240 €
 1 long, 1 long ½, 2 long ½, 7 long ½, 3 long, 1 long ¼, 9 long ½, 6 long ½, 1 long ¾.

9 600€ - 4 800€ - 2 800€ - 1 900€ - 900€

Primes aux éleveurs:
 1392€ Philippe Peltier, Mme Isabelle Peltier.
 696€ Eric Leray.
 406€ Earl Domaine Du Mou.
 275€ Leenders (S), Ecurie Mcmillan.
 130€ Ecurie Tenor, Pierre Robert, Mme Anne-Claire Bossuet, Mme Beatrice Bossuet.
Temps total: 5'41"36"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius,

les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les jockeys Léo-Paul BRECHET (JE SUIS DIVIN) et Lucas ZULIANI (KEEN DANCER), tombés, ont été vus par le médecin. Ils ont été autorisés à remonter.

A l'issue de la course, le hongre KIRIAKOS a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

79 3078 **PRIX JEAN DE LA SAYETTE** 4 900 m
 (Steeple-Chase-Cross-Country)
 (Classe 4)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.000. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 900 m env.

1	Miss Saddex , f, b, 9 ans, par Saddex (GB) et Marvaline [Martaline (GB)], 75 k (74 k), Δþ, Ch. Herpin (s) (<i>Q. Defontaine</i>), Ch. Herpin (s)
2	Hawax , h, b, 8 ans, par Joshua Tree IRE et Urika (Nidor), 68 k (64 k), φ, Gil. Baratoux (<i>M. Duchene</i>), C. Lequier (s)
3	High Rocko , h, b, 9 ans, par High Rock (IRE) et Dannkoe [Dano Mast (GB)], 68 k, Δþ, J. Marion (s) (<i>V. Morin</i>), J. Marion (s)
4	Cote Fleurie , f, b, 9 ans, par Montmartre et Cote Vermeille (GB) (Dalakhani IRE), 65 k, ⊗þ, Ecurie des Dunes (<i>L. Zuliani</i>), P. Quinton (s)
5	Lunabelle , f, b, 6 ans, par Kingfisher IRE et Dejabelle (Montmartre), 68 k, þ, S. Ruel (<i>K. Dubourg</i>), Ch. Dubourg (s)
6	Special Du Rocher , h, 10 ans, 69 k (66 k), φþ, D. Lenfant (<i>T. Blainville</i>), D. Lenfant
7	Espoir , h, 11 ans, 68 k, Δþ, J. Marion (s) (<i>D. Thomas</i>), J. Marion (s)
8	Shine Baby Shine , h, 10 ans, 72 k (69 k), þ, F. Sidney (<i>A. Lepage</i>), Rémy Nerbonne
arr	Hemilio Dalex , h, 8 ans, 73 k, þ, T. Boivin (<i>C. Lefebvre</i>), T. Boivin
arr	Raphari , h, 9 ans, 67 k, þ, M. Pehu (<i>A. Gautron</i>), Mme S. Jaffrelot-Bedon
arr	Goldy Loued , f, 9 ans, 65 k, Δþ, Mme I. Fougerie (<i>O. Jouin</i>), T. Jouin
arr	Carline Des Carres , f, 7 ans, 65 k, φ, G. Lassaussaye (<i>M. Chailloleau</i>), P. & C. Peltier (s)
t.j	St Regis Olivier , h, 8 ans, 73 k (69 k), φ, F. Mauger (<i>M. Zuliani</i>), J. Zuliani

13 partants; 20 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 118 €
 9 long ½, 1 long ½, 1 long, 2 long, 1 long ¾, 1 long, 1 long.
 8 640€ - 4 320€ - 2 520€ - 1 710€ - 810€

Primes aux éleveurs:

1252€ Suc. Patrick Majorcryk.
 626€ Eric Leray.
 365€ Mme Marie-Agnes Aulnette, Louis Aulnette.
 247€ Suc. Dominique Lepagney.
 117€ Noel Dubief, Mme Marie-Claude Duvaldestin, Hervé Duvaldestin.

Temps total: 6'56"89"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Mathis ZULIANI (ST REGIS OLIVIER) a chuté et a été vu par le médecin.

A l'issue de la course, la jument MISS SADDEX a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

PAU

mercredi 29 janvier 2025

Terrain TRES LOURD

Commissaires de courses : André De COORDE - Bernard PONS - Stéphanie UHEL

80	3079	PRIX EQUIDIA (PRIX ANNIE HUTTON) (Steeple-Chase - Handicap divisé) Première épreuve	4700 m		Yes We Hope , f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Yes We Can [Poliglote (GB)], 66 k, M ^{me} D. Mele (<i>R. Mayeur</i>), M ^{me} D. Mele	2
110 000 €	(49 500, 24 200, 14 300, 9 900, 5 500, 3 850, 2 750) - dotation France Galop			Lerika , f, b, 4 ans, par Agent Secret IRE et Urika (Nidor), 66 k (63 k), b, Passion Racing Club (<i>V. Le Clerc</i>), E. Grall (s)	3	
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , ayant couru depuis le 1 ^{er} septembre 2023 inclus.				La Pleiade , f, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Avant Garde (Kapgarde), 66 k, b, Ecurie Mme Jacques Cypres (<i>D. Gallon</i>), F. Nicolle	4	
Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant.				Legende D'Ainay , f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Etoile D'Ainay (Dom Alco), 66 k, b, EARL Elevage d'Ainay (<i>T. Chevillard</i>), P. & C. Peltier (s)	5	
Parcours n° 21: Steeple-Chase, Dist. 4 700 m env.				Gino'S Line , f, b.f, 4 ans, par It'S Gino GER et Former Line [Martaline (GB)], 67 k, b, M.L. Bloodstock Ltd (<i>C. Lefebvre</i>), M ^{me} D. Mele	6	
Références: Oans, +8 ; 1ans et +, +10.				Lolirock , f, gr, 4 ans, par Tunis POL et Porte D'Auteuil [Network (GER)], 66 k (62 k), b, N. Cypres (<i>T. Sporli</i>), E. Clayeux (s)	7	
35 5 Always Love You , h, b, 8 ans, par Network GER et Lovely As [Assessor (IRE)], 67 k, b, Ecurie Patrick Joubert (<i>de F. Giles</i>), J. Delaunay (s)	1			Joee , f, 4 ans, 66 k (63 k), b, M ^{me} C. Migeon (<i>A. Lepage</i>), AS. Pacault (s)	arr	
35 4 Inside Montlioux , h, b, 8 ans, par Tiberius Caesar et Mermaids Quay IRE (Key Of Luck USA), 68 k, b, M ^{me} C. Predignac (<i>T. Chevillard</i>), E. Grall (s)	2			Bleuenn , f, 4 ans, 66 k (63 k), b, P. Perennec (<i>L. Vandamme</i>), AS. Pacault (s)	arr	
35 Galop Du Large , h, b, 9 ans, par Kapgarde et Princesse Turgeon [Turgeon (USA)], 66 ^{1/2} k, b, P. Noue (<i>M. Chailloleau</i>), P. & C. Peltier (s)	3					
35 2 Hupeca De Thaix , h, b, 8 ans, par Cokoriko et Rebecca De Thaix [Lavirico (GER)], 67 k, b, Ecurie B.A.G. (<i>R. Mayeur</i>), E. Grall (s)	4		9 partants; 19 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 1028 €			
12 3 Kenzoriko , h, b.f, 6 ans, par Cokoriko et Kenzali [Khalkevi (IRE)], 65 ^{1/2} k, b, SCEA Ecurie Domaine de Baune (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)	5		Eng. Sup.: <i>Lerika</i>			
18 1 Aleric , h, b, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Flaminga Trempl [Tremplino (USA)], 71 k, Ecurie R.E. (<i>T. Beaureau</i>), F. Foucher	6		Sans motif: <i>La Tour Eiffel</i>			
54 2 Juste Une D'Athou , f, al, 6 ans, par Doctor Dino et Queen D'Athou (Spadoun), 64 ^{1/2} k, b, M ^{me} RP. Corbin (<i>C. Lefebvre</i>), H. Merienne (s)	7		2 long ½, ¼ long, 6 long, 4 long, 1 long ½, 7 long.			
35 1 Jingle Denou , h, 6 ans, 72 k, b, M ^{me} L. Denuault (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay (s)	8		18 400€ - 9 200€ - 5 200€ - 3 600€ - 1 800€ - 1 200€ - 600€			
66 5 Baron Zanzi , h, 6 ans, 64 ^{1/2} k, b, A. Bocquet (<i>A. Zulliani</i>), J. Delaunay (s)	9		Primes aux éleveurs:			
Hardi Les Gars , h, 8 ans, 68 ^{1/2} k, b, Haras de Saint-Voir (<i>G. Re</i>), E. Grall (s)	10		2944 € Ecurie Cap Orne. 1472 € Guy Cherel. 832 € Eric Leray, Roland Madiot. 576 € Jacques Cypres. 288 € Earl Elevage D'Ainay. 192 € M. L. Bloodstock Ltd. 96 € Nicolas Cypres.			
35 L'Arrabiato , h, 6 ans, 66 ^{1/2} k, b, D. Josset (<i>Q. Gaignard</i>), A&F. Chaille-Chaille & Pamart (s)	-		<i>Temps total: 4'43"60'''</i>			
Gai Luron , h, 9 ans, 69 ^{1/2} k, b, Haras de Saint-Voir (<i>K. Nabet</i>), de N. Lageneste	arr		A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Axel LEPAGE sur les raisons l'ayant amené à arrêter la pouliche JOEE à la sortie du tournant de la route de Bordeaux.			
12 2 Imperial Mag , h, 7 ans, 69 k, b, C ^{te} AA. Maggiar (<i>A. Coupu</i>), A. Couetil (s)	arr		Le jockey a déclaré que la pouliche s'était fortement déportée vers l'extérieur dans un mouvement incontrôlable.			
12 6 Raf Tavel , h, 9 ans, 69 k, b, S. Munir (<i>M^{me} B. Frost</i>), P. Quinton (s)	arr		Les pouliches PIQUE DAME et LA PLEIADE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
55 Boom Boom Ciao , h, 5 ans, 67 k, b, V. Nicolato (<i>L. Zuliani</i>), AS. Pacault (s)	arr					
J'Arrive De L'Est , h, 6 ans, 67 ^{1/2} k, b, G. Lenzi (<i>J. Charron</i>), M ^{me} D. Mele	t.j					
16 partants; 34 eng.; 16 part def. - Total des entrées: 1128 €						
6 long ½, ¼ long, 2 long ½, 2 long ½, tête, 2 long ½, 8 long ½, 1 long, 1 long.						
49 500€ - 24 200€ - 14 300€ - 9 900€ - 5 500€ - 3 850€ - 2 750€						
Primes aux éleveurs:						
717 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.						
3509 € Bruno Mazure, M ^{me} Anne Laure Saccard, Yves Collange.						
2 073 € Pascal Noue.						
1 435 € Michel Bourgneuf.						
797 € Scea Ecurie Domaine De Baune, Francois Thomas.						
558 € Ecurie R. E..						
398 € M ^{me} Marie-José Corbin.						
<i>Temps total: 5'58"0'''</i>						
A l'issue de la course, le jockey Wilfrid LAJON a déclaré que le hongre JINGLE DENOU (2 ^e favori à la cote de 6.2/1) s'était retrouvé trop loin dans une course où il était difficile de revenir.						
Les hongres ALWAYS LOVE YOU, INSIDE MONTLIOUX, GALOP DU LARGE, HUPECA DE THAIX et KENZORIKO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.						
81 3080 PRIX DES AMBASSADEURS DU BEARN (PX LEON DARAN) (Haies - Femelles) (Classe 2)	3500 m					
40 000 € (18 400, 9 200, 5 200, 3 600, 1 800, 1 200, 600) - dotation France Galop						
Pour pouliches de 4 ans , n'ayant, en course à obstacles, ni reçu une allocation de 14.000, ni couru trois fois. Poids: 66 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 5.000.						
Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.						
42 2 Pique Dame , f, b, 4 ans, par Night Wish GER et Pique La Lune (Kapgarde), 67 k, b, D. Lumet (<i>L. Zuliani</i>), AS. Pacault (s)	1					
Yes We Hope , f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Yes We Can [Poliglote (GB)], 66 k, M ^{me} D. Mele (<i>R. Mayeur</i>), M ^{me} D. Mele	2					
Lerika , f, b, 4 ans, par Agent Secret IRE et Urika (Nidor), 66 k (63 k), b, Passion Racing Club (<i>V. Le Clerc</i>), E. Grall (s)	3					
La Pleiade , f, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Avant Garde (Kapgarde), 66 k, b, Ecurie Mme Jacques Cypres (<i>D. Gallon</i>), F. Nicolle	4					
Legende D'Ainay , f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Etoile D'Ainay (Dom Alco), 66 k, b, EARL Elevage d'Ainay (<i>T. Chevillard</i>), P. & C. Peltier (s)	5					
Gino'S Line , f, b.f, 4 ans, par It'S Gino GER et Former Line [Martaline (GB)], 67 k, b, M.L. Bloodstock Ltd (<i>C. Lefebvre</i>), M ^{me} D. Mele	6					
Lolirock , f, gr, 4 ans, par Tunis POL et Porte D'Auteuil [Network (GER)], 66 k (62 k), b, N. Cypres (<i>T. Sporli</i>), E. Clayeux (s)	7					
Joee , f, 4 ans, 66 k (63 k), b, M ^{me} C. Migeon (<i>A. Lepage</i>), AS. Pacault (s)	arr					
Bleuenn , f, 4 ans, 66 k (63 k), b, P. Perennec (<i>L. Vandamme</i>), AS. Pacault (s)	arr					
9 partants; 19 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 1028 €						
Eng. Sup.: <i>Lerika</i>						
Sans motif: <i>La Tour Eiffel</i>						
2 long ½, ¼ long, 6 long, 4 long, 1 long ½, 7 long.						
18 400€ - 9 200€ - 5 200€ - 3 600€ - 1 800€ - 1 200€ - 600€						
Primes aux éleveurs:						
2944 € Ecurie Cap Orne.						
1472 € Guy Cherel.						
832 € Eric Leray, Roland Madiot.						
576 € Jacques Cypres.						
288 € Earl Elevage D'Ainay.						
192 € M. L. Bloodstock Ltd.						
96 € Nicolas Cypres.						
<i>Temps total: 4'43"60'''</i>						
A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Axel LEPAGE sur les raisons l'ayant amené à arrêter la pouliche JOEE à la sortie du tournant de la route de Bordeaux.						
Le jockey a déclaré que la pouliche s'était fortement déportée vers l'extérieur dans un mouvement incontrôlable.						
Les pouliches PIQUE DAME et LA PLEIADE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.						
82 3082 PRIX TEKIDE (PRIX CHARLES DE VANSSAY)	4700 m					
(Steeple-Chase - Handicap divisé)						
Deuxième épreuve						
62000 € (27 900, 13 640, 8 060, 5 580, 3 100, 2 170, 1 550) - dotation France Galop						
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , ayant couru depuis le 1 ^{er} septembre 2023 inclus.						
Parcours n° 21: Steeple-Chase, Dist. 4 700 m env.						
Références: Oans, +16 ; 1ans et +, +18.						
38 3 Fripom Du Seuil , h, al, 10 ans, par Network GER et Pervenche Du Seuil (Lucky Dream), 68 ^{1/2} k, b, M ^{me} E. Leenders (<i>J. Charron</i>), Gab. Leenders (s)	1					
Iguane Des Ongrais , h, gr, 7 ans, par Conillon GER et Lola Des Ongrais (Myrakalu), 72 k (71 k), b, Ecurie des Mouillotins (<i>Q. Defontaine</i>), Ch. Herpin (s)	2					
Safe Flight GB , h, b, 7 ans, par Clovis Du Berlais et Atomic Tangerine GB (Midnight Legend GB), 70 ^{1/2} k (68 ^{1/2} k), b, S. Munir (<i>M^{me} B. Frost</i>), P. Quinton (s)	3					
Ivanohé , h, b.f, 7 ans, par Cokoriko et Cavalerie [Network (GER)], 69 ^{1/2} k, b, K. Moysset (<i>T. Chevillard</i>), J. Resimont	4					
Espoir Du Grillon , h, b, 11 ans, par Maresca Sorrento et Delle Azahar [Martaline (GB)], 70 k (67 k), b, P. & C. Peltier (s) (<i>Tho. Journiac</i>), P. & C. Peltier (s)	5					
Hunion Delablairie , h, b, 7 ans, par Feel Like Dancing GB et Huksala [Kingalsa (USA)], 69 ^{1/2} k (66 ^{1/2} k), b, JP. Colin (<i>L. Colson</i>), N. Paysan	6					
Mare Sol , f, b.f, 6 ans, par Manatee GB et Stellarmor [Soldier Of Fortune (IRE)], 68 k (66 k), b, Haras du Mondant (<i>M^{me} C. Prichard</i>), E. Grall (s)	7					
Jus De Coco , f, 6 ans, 66 k, b, Passion Racing Club (<i>A. Gautron</i>), T. Viel	8					
Griotte Des Champs , f, 9 ans, 69 ^{1/2} k, b, P. Thiriet (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s)	9					
Isle De Bruzeau , f, 7 ans, 64 ^{1/2} k (63 ^{1/2} k), b, Haras de Sivola (<i>Q. Gaignard</i>), A&F. Chaille-Chaille & Pamart (s)	10					
Haddexa Des Obeaux , f, 8 ans, 72 k, M ^{me} N. Devilder (<i>O. Jouin</i>), N. Devilder	arr					

Lou Claoù, h, 5 ans, 67 k, A. Lanusse-Cazale
(*T. Beaureau*), L. Carberry (s)

tbé

12 partants ; 14 eng. ; 14 part def. - Total des entrées : 576 €

Certif. vétérinaire : *Invite De Marque*

Sans motif : *Joyvol*

1 long, 1 long ½, 6 long, 1 long ¼, 1 long ¾, 3 long, 9 long, 3 long ½,
1 long.

27900€ - 13640€ - 8060€ - 5580€ - 3100€ - 2170€ - 1550€

Primes aux éleveurs :

4045 € Jean Brest, M^{me} Marc Boudot.

1977 € Norbert Trincot, M^{me} Cecile Trincot, M^{me} Gaelle Trincot, Michel-Eugene Menard.

1168 € Yorton Farm, prime non attribuée.

809 € Herve D' Armaillé.

449 € M^{me} Rolande Flon, Yves Flon.

314 € Fabrice Hunault, Mickael Perdrielle.

224 € Haras Du Mondant, Jean-Marie Le Roux.

Temps total : 6'8''40'''

Le jockey Félix de GILES a déclaré que la jument GRIOTTE DES CHAMPS (favorite à la côte de 3.2/1) s'était rapidement retrouvée sans ressources.

Les hongres FRIPON DU SEUIL et IVANOHE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

83 3081 PRIX JOCKIZ (PX DU PIC DU MIDI) 3800 m
(Haies - Handicap)

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400) -
dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en course à obstacles, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 110.000.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 8.

Parcours n° 05 : Haies, Dist. 3 800 m env.

Référence : +10.

37	1	Arcachon , h, b, 5 ans, par Doctor Dino et Calling All Angels (Ange Gabriel), 72 k, Δþ, M. Martinez (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)	1
37	4	Dream Du Lemo , h, b, 5 ans, par Desinvolte et Best Du Lemo [Barastraight (GB)], 67½ k, Δ, F. Foucher (<i>T. Beaureau</i>), F. Foucher	2
		Kowloon Park , h, b.f, 5 ans, par Secret Singer et Aquia (Corri Piano), 69½ k (66 k), φþ, Thierry Lohest Racing&Breeding (<i>F. Mula</i>), F. Nicolle	3
		Pablo , h, b, 5 ans, par Olympic Glory IRE et Diktabama [Diktat (GB)], 66½ k (64½ k), Δþ, Ecurie du Triangle (<i>M^{me} C. Prichard</i>), C. Bonin (s)	4
37	3	Knick Knack , h, b.f, 5 ans, par Doctor Dino et Alerta Rouge [High Chaparral (IRE)], 64 k (62 k), φþ, S. Munir (<i>M^{me} B. Frost</i>), H. Merienne (s)	5
		Surinfil , h, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Equilibriste (IRE) (Librettist USA), 69½ k, Δþ, M ^{me} G. Reille-Villeday (<i>L. Zuliani</i>), Butel & Beaunez (s)	6
37	5	Klipper , h, n.p, 5 ans, par Whipper USA et Nosca De Thaix (Ragmar), 69 k, þ, E. Grall (s) (<i>A. Gautron</i>), E. Grall (s)	7
		Feuille Verte , f, 5 ans, 69 k, M ^{me} P. Papot (<i>J. Charron</i>), D. Bressou	8
		Folker , h, 5 ans, 70 k, Δ, M ^{me} MR. Portier (<i>C. Lefebvre</i>), de O. Montzey	arr
37	2	Flora Queen , f, 5 ans, 67 k, Δþ, P. Goulard (<i>T. Chevillard</i>), E. Grall (s)	arr
37		Klem Langy , f, 5 ans, 63½ k (62 k), Δþ, G. Buchot (<i>Tho. Journiac</i>), E. Grall (s)	arr

11 partants ; 38 eng. ; 11 part def. - Total des entrées : 1344 €

nez, 1 long, 1 long ¼, 4 long ½, 4 long ¾, ½ long, 3 long ½.

25 200€ - 12 320€ - 7 280€ - 5 040€ - 2 800€ - 1 960€ - 1 400€

Primes aux éleveurs :

3 654 € M^{me} Henri Devin.

1 786 € Suc. Maurice Le Floch.

1 055 € Francois-Marie Cottin.

730 € Alberic Queneutte, M^{me} Charline Pierre, Ecurie Haras Bouquetot Sas.

406 € Haras De Saint-Voir.

284 € Butel & Beaunez (S), Pascal Noue, M^{me} Charlotte Lambert, Matheo Beaunez.

203 € Cedric Denis, M^{me} Joel Denis.

Temps total : 4'53''10'''

Le jockey Johnny CHARRON a déclaré que la jument FEUILLE VERTE (2^e favorite à 4.1/1) arrivée 8^e, avait fait preuve de mauvais vouloir dans la ligne d'arrivée.

Les hongres ARCAHON et DREAM DU LEMO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

Aberdeen Street , h, 7 ans, Authorized IRE et Nagaoka GER, 63	Dites Moi Maitre , h, 4 ans, Morpheus GB et Pandora De Sou, 74/4	* Furioso GER , h, 8 ans, Hurricane Run IRE et Flores GER, 63/4	Hemilio Dalex , h, 8 ans, Boris De Deauville (IRE) et Gamine D'Auteuil, 79
* Adjali GER , h, 10 ans, Kamsin GER et Anabasis GER, 75	Do Re Mix , f, 4 ans, Gemix et Al Doha, 62/1	Gage De Reussite , h, 9 ans, Network GER et Joly Nelsa, 60/1	Hendero , h, 4 ans, Dream Ahead USA et Hello Fuji GB, 67
Adrenalyne , f, 5 ans, Martinborough JPN et Cheptainville, 72/3	Dom Diego , h, 4 ans, Saxon Warrior JPN et Lipari GER, 74	Gai Luron , h, 9 ans, Samum GER et Santa Bamba, 80	High Rocko , h, 9 ans, High Rock (IRE) et Dannkoe, 79/3
Aleric , h, 6 ans, Joshua Tree IRE et Flaminga Tremp, 80/6	Domino Du Raynal , h, 11 ans, Grey Risk et Dirladada, 64/3	Gallox , h, 9 ans, Samum GER et Venus Collonges, 75/1	Hitzador , h, 8 ans, Kandidate GB et Belle Emeraude, 75/2
Always Love You , h, 8 ans, Network GER et Lovely As, 80/1	Dream Du Lemo , h, 5 ans, Desinvolte et Best Du Lemo, 83/2	Galop Du Large , h, 9 ans, Kapgarde et Princesse Turgeon, 80/3	Hopefully , f, 4 ans, Reliable Man (GB) et Hopa Hopa, 69/3
Anatole , h, 4 ans, Calyx GB et Anatella, 76/3	Dream On Pompadour , h, 5 ans, Paban De France et Diane De Pompadour, 68/4	Galeo De Palmas , h, 9 ans, Sea'S Legacy IRE et Monica Sourniac, 64	Hunbeur , h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Huzyreine, 76/1
Arcachon , h, 5 ans, Doctor Dino et Calling All Angels, 83/1	Drop , h, 6 ans, Lucayan et Winterliebe GER, 63	Game Of Storm , h, 5 ans, Motivator GB et Like A Storm (IRE), 61/3	Hunion Delablairie , h, 7 ans, Feel Like Dancing GB et Huzalsa, 82/6
Aristocratie , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Shy CZE, 76/5	Eadream , f, 7 ans, Montmartre et Evitta, 61/6	Gamsoul , h, 9 ans, Nicaron GER et Yellow Summer, 58/3	Hupeco De Thaix , h, 8 ans, Cokoriko et Rebecca De Thaix, 80/4
Assorda , f, 5 ans, Choeur Du Nord et Mayzie Jay Flying, 53/1	Earl Of Shannon , h, 5 ans, Doctor Dino et Shannon Pearl, 61/4	Ganago , h, 6 ans, Scalo GB et Nuit D'Eaurage, 66	Iguane Des Ongrais , h, 7 ans, Conillon GER et Lola Des Ongrais, 82/2
Astorius , f, 4 ans, Pastorius GER et Cote Atlantique, 52/5	Early Mist , m, 4 ans, Goliath Du Berlais et Korkouee, 62/3	Gare Au Marin , h, 6 ans, Muhtathir GB et Galatzina, 73/6	Iliva Des Obeaux , f, 7 ans, Lord Du Sud et Almeria Des Obeaux, 66/3
Athena Du Luy , f, 6 ans, Martaline GB et Princess Du Luy, 60	Edition Originale , f, 5 ans, Clovis Du Berlais et Elegance Reconce, 72/1	Gaya De Rouhet , f, 9 ans, Falco USA et Ophelia Des Isles, 66	Imperial Mag , h, 7 ans, Kapgarde et Cool La Mag, 80
Azur Des Roses , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Lily Salsa, 76	Elton , h, 4 ans, Attendu et Silver Fame (USA), 70	Gino'S Line , f, 4 ans, It'S Gino GER et Former Line, 81/6	In Love , h, 7 ans, Great Pretender IRE et Belle Princesse, 60/6
Bar Tender , h, 4 ans, Great Pretender IRE et Bar Bichette, 62/6	Encore Une Belle , f, 6 ans, Cokoriko et Tes Belle, 73	Gipsy De Choisel , h, 9 ans, Great Pretender IRE et Beautiful Choisel, 63	Inaya Jones , h, 6 ans, Muhtathir GB et Inaya, 60/4
Baron Zanzi , h, 6 ans, Zanzibari USA et Dame Noblesse, 66/5 , 80	Epic Tale , h, 8 ans, Doctor Dino et Lou Ange, 75/3	Glasgow Du Berlais , h, 7 ans, Saint Des Saints et Royale Athenia, 60	Inedit D'Amour , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Sweet Love, 70/6
Bathymoon , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Link To The Moon, 65/4	Espoir , h, 11 ans, Spider Flight et Lady Va, 79	Go To Battle , f, 4 ans, Goliath Du Berlais et Ca Marche, 65/2	Inside Montlioux , h, 8 ans, Tiberius Caesar et Mermaids Quay IRE, 80/2
Belabra , f, 5 ans, Beaumec De Houelle et Brava, 77	Espoir Du Grillon , h, 11 ans, Maresca Sorrento et Delle Azahar, 82/5	Go'N Win , f, 11 ans, No Risk At All et Esteraza, 58/2	Iron Des Mottes , h, 7 ans, Maresca Sorrento et Stanz, 63
Belize , f, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Baldamelle, 57/1	Esturgeon Bleu , h, 4 ans, Night Wish GER et Sainte Turgeon, 76	Gold Tweet , h, 8 ans, On Est Bien (IRE) et Goldance, 60	Isagirl , f, 7 ans, Free Port Lux (GB) et Kapgirl, 58/1
Bleuenn , f, 4 ans, Walzertakt GER et Kan Ah Loar, 81	Fan D'Apple'S , h, 10 ans, Saddler Maker (IRE) et Rosa Apple'S, 63/7	Goldy Loued , f, 9 ans, Hurricane Cat USA et Bichaga De Loued, 79	Isle De Bruzeau , f, 7 ans, Karaktar IRE et Rockbelle, 82
Bolid Du Mathan , h, 11 ans, Martaline GB et Thisbee Du Mathan, 58	Feu Du Bresil , h, 10 ans, Blue Bresil et Polyfleur, 75/5	Good Saulaie , h, 6 ans, Joshua Tree IRE et La Valliere, 66	Ital Conti , h, 7 ans, Masked Marvel GB et Sonate Du Rheu, 61/1
Bonham Strand , f, 4 ans, Ten Sovereigns IRE et Comforting USA, 65	Feuille Verte , f, 5 ans, Buck'S Boum et Laskaline, 83	Graine De Beaute , f, 5 ans, Karaktar IRE et Veille Au Grain, 72/5	Ité Missa Est , f, 9 ans, Clety et Mea Maxima Culpa, 66
Boom Boom Ciao , h, 5 ans, Polarix (GB) et Arakawa, 55, 80	Filippino , h, 4 ans, Team Flight et Chinastar, 70/4	Grandbat , h, 5 ans, Bathyrhon GER et Grande Largeur, 61/2	Ivanohe , h, 7 ans, Cokoriko et Cavalerie, 82/4
Buck'Star , f, 5 ans, Buck'S Boum et Sairastar, 53	First Marvel , h, 5 ans, Masked Marvel GB et First Sandia, 55	Grotte Des Champs , f, 9 ans, Secret Singer et Sucrette, 82	Ivoire De Ballon , h, 5 ans, Doctor Dino et Gabriele De Ballon, 55
Burrows Diane , f, 6 ans, Hunter'S Light IRE et La Vie De Boitron, 66/4	* Flaming Glass SPA , h, 5 ans, Whitecliffsofdover USA et Zambezie, 59	Gris Minois , h, 12 ans, Fragrant Mix (IRE) et Kamailya, 64/6	J'Arrive De L'Est , h, 6 ans, It'S Gino GER et Deesse De L'Est, 80
Carat Des Noes , h, 6 ans, Gentlewave (IRE) et Sambaresca, 63	Flora Queen , f, 5 ans, Muhtathir GB et Star Lovina, 83	Gustapof , h, 4 ans, Jeu St Eloï et Miss De Gane, 67/2	Jaguar Du Large , h, 6 ans, Pastorius GER et Rapsodie Sea, 54/4
Carline Des Carres , f, 7 ans, Choeur Du Nord et Misere Des Carres, 79	Folker , h, 5 ans, Petillo et Nouma Du Fau, 83	Haddexa Des Obeaux , f, 8 ans, Saddex (GB) et Halisa Des Obeaux, 82	Jahiro , h, 6 ans, It'S Gino GER et Ca Ira, 73
Cheap , h, 4 ans, George Vancouver USA et Nizza, 74/1	Forro Emery , h, 5 ans, Herald The Dawn IRE et Do I Worry, 77	Hardi Les Gars , h, 8 ans, Network GER et Sortie De Secours, 80	Jalisca Du Givre , f, 6 ans, Bathyrhon GER et Analide, 78
Chuck Berry , h, 7 ans, Bathyrhon GER et Zanetta, 64/2	Free Lord D'Anjou , h, 7 ans, Lord Du Sud et Misery Hill, 63	Hargnar , h, 5 ans, Castle Du Berlais et Harvalla, 53	James , h, 6 ans, Galiway (GB) et Tiaradargent, 66/2
Cote Fleurie , f, 9 ans, Montmartre et Cote Vermeille (GB), 79/4	Fret D'Estruval , h, 10 ans, No Risk At All et Udine D'Estruval, 60	Hawax , h, 8 ans, Joshua Tree IRE et Urika, 79/2	Japon , h, 6 ans, Vision D'Etat et Avacapa, 54/1
Darsham (GB) , m, 4 ans, Dariyan et Swan Lakes IRE, 70/5	Fripion Du Seuil , h, 10 ans, Network GER et Pervenche Du Seuil, 82/1	Hedenn Bihoue , h, 8 ans, No Risk At All et Vann Bihoue, 60	Jaraktar , h, 5 ans, Karaktar IRE et Junta Des Champs, 53/3
Demon Du Berlais , h, 5 ans, Muhtathir GB et Deesse Du Berlais, 55	Funway , h, 8 ans, Galiway (GB) et Fun Verglas, 61/5	Hello De Sivola , f, 8 ans, Noroit GER et Histoire Des Ifs, 58	Jaratata Du Dorat , h, 6 ans, Magneticjim (IRE) et Silhouette Du Dorat, 54/6
* Dioses Paredros IRE , h, 4 ans, Maxios (GB) et Straight Destiny, 67/5			

Jazz De Candale , h, 9 ans, Balko et Octane De Pimbo, 64/1	Kaphinante , f, 4 ans, Kapgarde et Runonthesand, 69/1	Klem Langy , f, 5 ans, Jeu St Eloi et Roulmapoule, 83	Le Coup D'Envoi , h, 4 ans, Bathyrhon GER et Odyssee Du Cellier, 71/3
Jazz Festival , h, 6 ans, Night Wish GER et La Grande Touche, 78/5	Karamba De Guye , h, 5 ans, Nom De D'La et Chic Nanny, 73/4	Klipper , h, 5 ans, Whipper USA et Nosca De Thaix, 83/7	Le Listrac , h, 8 ans, Balko et Margonote, 60/3
Je Suis Divin , h, 6 ans, Karaktar IRE et Divine Sainte, 78	Karesse Du Large , f, 5 ans, Pastorius GER et Danse Du Large, 53/6	Kloe De Laprelle , f, 5 ans, Chanducoq et Star De Laprelle, 53/2	Le Merlot , h, 5 ans, Masterstroke USA et Baie Des Veys, 55/2
Jesper , h, 6 ans, Voiladenuo et Vesper GER, 54/5	Karma De Reve , h, 5 ans, Fly With Me et Unike De Reve, 53/4	Klovis Bleue , h, 5 ans, Clovis Du Berlais et Lisette Bleue, 66	Le Rivage , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Ultratlantique, 62/2
Jeu D'Enfant , h, 6 ans, Ectot (GB) et Place Au Soleil, 63	Karpenn , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Karpathina, 56/3	Knick Knack , h, 5 ans, Doctor Dino et Alerte Rouge, 83/5	Lebrio Des Mottes , h, 4 ans, Castle Du Berlais et Brio Des Mottes, 57/4
Jibe Des Dunes , h, 6 ans, Tiger Groom GB et Aramiss Des Dunes, 78	Kash Baie , h, 5 ans, Tiger Groom GB et Balsa Baie, 73/7	Kom Ectot , h, 5 ans, Ectot (GB) et Belle Emeraude, 59	Lefort Jesspi , h, 4 ans, Tunis POL et French Toast, 71/6
Jingle Denuo , h, 6 ans, Magneticjim (IRE) et Saison Des Pluies, 80	Kastell Bihoue , h, 5 ans, Castle Du Berlais et Vann Bihouee, 59	Kolina , f, 5 ans, Magneticjim (IRE) et Domino Des Mottes, 78/4	Legende D'Ainay , f, 4 ans, Doctor Dino et Etoile D'Ainay, 81/5
Joalier , h, 6 ans, Arianthus GER et Born Ready, 78	Kastle De Lagarde , h, 5 ans, Castle Du Berlais et Prisma De Lagarde, 68	Kool Desbois , h, 5 ans, Magneticjim (IRE) et Rose Hever, 53	Lehahiah , f, 4 ans, Top Trip (GB) et Familiale, 65/5
Job D'Ete , h, 6 ans, Voiladenuo et Heure D'Hiver, 78	Kastle Pontadour , f, 5 ans, Castle Du Berlais et Apple Pontadour, 68/7	Kopeck D'Oudairies , h, 5 ans, Bathyrhon GER et Callia D'Oudairies, 73/2	Lenel , h, 5 ans, Non Rien De Rien et D'Or Et De Sang, 77
Joee , f, 4 ans, Jeu St Eloi et Gazelle De La Vega, 81	Kastor De Sivola , h, 5 ans, Noroit GER et Savoyarde, 53	Korral , h, 5 ans, Agent Secret IRE et Miss Camailya, 68/1	Leonardo Du Large , h, 4 ans, Roman Candle (GB) et Donna Lavinia GER, 74
Jojo Junior , h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Fly Tartare, 74/6	Kayo Coco , h, 5 ans, Cokoriko et Ejland, 77/2	Koudou , h, 5 ans, Tunis POL et Va Longtemps, 59	Lenika , f, 4 ans, Agent Secret IRE et Urika, 69, 81/3
Jolie Moirette , f, 6 ans, Agent Secret IRE et Rahana Moirette, 75/7	Keasy Storm , h, 5 ans, Storm The Stars USA et Easy Time, 77	Kouroukoukou , h, 5 ans, Victory Song IRE et Bluette Du Seuil, 73/1	Les Flots Bleus , f, 4 ans, Gemix et Equilibriste (IRE), 69/4
Joshua Moon , h, 7 ans, Joshua Tree IRE et Mosogna Moon GB, 66	Kebebasan , h, 5 ans, Nicaron GER et Della Luna, 53/7	Kowloon Park , h, 5 ans, Secret Singer et Aquia, 83/3	Lesbos Des Mottes , h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Ulyssa Des Mottes, 57/5, 67/1
Jour De Chasse , f, 6 ans, Gris De Gris (IRE) et Cinabbera, 54/7	Keen Dancer , h, 5 ans, Cokoriko et A Story, 78	Krac Dore , h, 5 ans, Morpheus GB et Reveuse Blue, 55	Lidocaine De Cotte , f, 4 ans, Bande (IRE) et Emeraude De Cotte, 76/4
Jour De Tonerre , h, 6 ans, Arakan USA et Nikitta, 54/3	Keep Your Head Up , h, 5 ans, Masked Marvel GB et Eugenie Grandet, 59/7	Krack Du Bonheur , h, 5 ans, Nidor et Chip Leader, 53	Liege Ardent , h, 4 ans, Pour Moi IRE et Laurana, 70
Joyau , h, 4 ans, Manatee GB et Reine Du Brizais, 74/5	Kentucky Wood , h, 5 ans, Balko et Carrieriste, 60/7	L Audacieux , h, 4 ans, Creachadoir IRE et Lady La Lionne, 67/3	Lirak , h, 4 ans, Buck'S Boum et Nosika D'Airy, 71/7
Jumper De Sarti , h, 6 ans, Falco USA et Tina De Sarti, 54	Kenzoriko , h, 6 ans, Cokoriko et Kenzali, 80/5	L'Ange Vert , h, 7 ans, Network GER et Joly Berengere, 66	Litote Du Lannier , f, 5 ans, Universal IRE et Lectrice, 77/4
Jumping Charlie , f, 6 ans, Muhtathir GB et Roveline, 60/2	Kerion Bourgeois , h, 5 ans, Nicaron GER et Jasmine, 59/5	L'Arme Fatale , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Bienvaillante, 69	Liverpool Sivola , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Miss Justice, 70/3
Jumping Smart , f, 6 ans, Authorized IRE et Algrey Saintmartin, 78	Kif Kif Bourricot , h, 5 ans, Masked Marvel GB et Drole D'idee, 55/1	L'Arrabiato , h, 6 ans, Castle Du Berlais et Mimi Valley, 80	Lolirock , f, 4 ans, Tunis POL et Porte D'Auteuil, 81/7
Junov Du Mou , f, 6 ans, Cokoriko et Quenotte Du Mou, 78/3	Kimfly , f, 5 ans, Fly With Me et Rigaya Du Seuil, 59/4	L'Etoile Du Matin , f, 4 ans, Tornibush (IRE) et L'Etoile Du Soir, 69/5	Lolita Du Breuil , f, 4 ans, Silverwave et Chronos Du Bidou, 71
Jus De Coco , f, 6 ans, Cokoriko et Laita, 82	Kindly , h, 5 ans, Agent Secret IRE et Bienvaillante, 75	L'Etoilee , f, 5 ans, Herald The Dawn IRE et L'Etoile Du Soir, 55	Lord Brett , h, 4 ans, Born To Sea IRE et Fun Girl, 71/2
Just Beginning , f, 6 ans, Joshua Tree IRE et All Over Now, 66/6	King Du Maffray , h, 5 ans, Magician IRE et Sleeping Frisk, 77	La Karita Spigao , f, 4 ans, Karaktar IRE et La Pepita, 67	Lord Des Places , h, 4 ans, Herald The Dawn IRE et Plaisance, 70/2
Juste Une D'Athou , f, 6 ans, Doctor Dino et Queen D'Athou, 54/2, 80/7	King Of Freedom , h, 5 ans, Cokoriko et Carte Sur Table, 59/6	La Pleiade , f, 4 ans, Karaktar IRE et Avant Garde, 81/4	Lord Laugil , h, 4 ans, Quick Martin et Rikita De Billeron, 71
Kalibre , h, 5 ans, Fly With Me et Bete De Scene, 55	King Of Run , h, 10 ans, Born King JPN et Running Running, 63	La Queen Du Seuil , f, 4 ans, Al Wukair IRE et Violette Du Seuil, 69/7	Lordrecord , h, 6 ans, Recorder GB et L'Hom mee, 66/7
Kalinka Des Obeaux , f, 5 ans, Kapgarde et Varda Des Obeaux, 77/5	King Pedro , h, 5 ans, Pedro The Great USA et Vodka Redbulla, 78/2	La Rona De Kerza , f, 4 ans, Magician IRE et Facette De Kerza, 57/2	Loreley Des Places , f, 4 ans, Silverwave et Deity Des Places, 57/3
Kalinou Tennise , h, 5 ans, Tunis POL et Via Tennise, 59	King Planteur , h, 4 ans, Planteur (IRE) et Visomiya, 76/2	Ladoucefolie , f, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Queenjo, 69/6	Lou Clauo , h, 5 ans, Tunis POL et Marmuhta, 82
Kalium Bic , h, 5 ans, Jeu St Eloi et Ambacity, 75	Kiriakos , h, 5 ans, Pastorius GER et Ariane Nopolis, 78/1	Lady D'Allier , f, 4 ans, Pour Moi IRE et Caline D'Allier, 52/4	Lou Land , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Kalkirose, 65/6
Kaly Du Mestivel , f, 5 ans, Nicaron GER et Vamp Du Mestivel, 78	Kirseineko , f, 5 ans, Tirwanako et Eureka De Thaix, 72/6	Lanzarote , h, 4 ans, Salt Lake City et Rodyana, 70	Louis Malpic , h, 7 ans, Hunter'S Light IRE et Lione Rousse, 64/5
Kamisama , h, 5 ans, Masterstroke USA et Commetoi, 75	Kisara , f, 5 ans, Nicaron GER et Une Tournee, 53	Laorana , f, 4 ans, Sommerabend GB et Dikpala, 69	Lovely Gino , h, 4 ans, It'S Gino GER et Daisery, 71/4
Kanada Denuo , h, 5 ans, Chanducoq et Ev'Ladenuo, 77/3	Kiss Curl Mans , f, 5 ans, Cokoriko et Brise Du Sud, 78	Lariwelle , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Larizia, 62/4	Lovely Guy , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Sans Rancune, 56/1
Kandida Bella , f, 5 ans, Jeu St Eloi et Chita Magnetic (IRE), 72/2	Kiss Kiss , f, 5 ans, Ivanhowe GER et Onde De Choc, 55/7	Last One , h, 4 ans, Voiladenuo et Always Awake, 74	Loyd D'Erable , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Lady Kathleen, 62/5
Kanelle Collonges , f, 5 ans, Coastal Path GB et Quadrette Collonges, 73/3	Kiss Me Sun , f, 5 ans, Elm Park GB et Vahine Sun, 77	Laureat D'Athou , h, 4 ans, Doctor Dino et Queen D'Athou, 71/5	Lucky D'Aubrelle , h, 4 ans, Karaktar IRE et Stella D'Aubrelle, 70/1
Kapaca De Thaix , h, 5 ans, Martinborough JPN et Deca De Thaix, 59/1	Kissrockrochelaise , f, 5 ans, Masterstroke USA et Nuit Rochelaise, 75	Laydiva , f, 4 ans, Taj Mahal IRE et Smala Diva, 57	Ludicrous , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Belle De Beriez, 56/5
Kappa Green , h, 7 ans, Diamond Green et Omega De Foissac, 64/4	Kitoko , f, 5 ans, Manatee GB et Beldi, 55/5	Le Caule (GB) , h, 4 ans, Advertise GB et La Cochere, 74/2	Lunabelle , f, 6 ans, Kingfisher IRE et Dejabelle, 79/5
	Klarix , f, 5 ans, Gemix et Midnight Of Paris, 63/6	Le Choregraphe , h, 4 ans, Ultra IRE et Pas De Bal, 71	

Lutece D'Arthe , f, 4 ans, Cokoriko et Olga D'Arthe, 71/1	Seal Rocks , f, 5 ans, Martinborough JPN et Suwannee, 77	Youtwo Glass , h, 8 ans, Joshua Tree IRE et Sea Glass, 60/5
Maitre D'Hotel , h, 5 ans, Nicaron GER et Ribambelle, 73/5	Secret Defense , h, 5 ans, Agent Secret IRE et Syb Dancer, 53	Zanhowe , h, 5 ans, Ivanhowe GER et Zewara IRE, 66/1
* Malinaland IRE , f, 5 ans, Malinas GER et Quapriland, 72	* Senador GER , h, 5 ans, Australia GB et Slade GER, 59	
Manava , f, 4 ans, Castle Du Berlais et Scarla, 52/2	Shine Baby Shine , h, 10 ans, Ballingarry IRE et Princesse Nera, 79	
Mare Sol , f, 6 ans, Manatee GB et Stellarmor, 82/7	Shinning Moon , h, 4 ans, Sommerabend GB et Eclipse Lunaire (GB), 74/3	
Martin Guerre , h, 5 ans, Choeur Du Nord et Turbolina, 59/3	Shiva De Candale , h, 5 ans, Gentlewave (IRE) et Uranie De Candale, 68/6	
Marty Mcfly , h, 9 ans, Brave Mansonnien et Singapore Guest, 61	Some Of Them , h, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Somerries, 56/2	
Miss Chana , f, 4 ans, Spanish Moon USA et Spring Risk, 52/1	Sommerius , h, 4 ans, Pastorius GER et Sommery GER, 74	
Miss Saddex , f, 9 ans, Saddex (GB) et Marvaline, 79/1	Special Du Rocher , h, 10 ans, Special Kaldoun (IRE) et Faline Du Rocher, 79	
Mohican , h, 5 ans, Toronado (IRE) et Miss Bikini IRE, 63/3	Spring Way , f, 4 ans, Nicaron GER et Marie Du Lys, 69/2	
Moon Curse , f, 5 ans, Very Nice Name et Monsoon IRE, 77/1	St Regis Olivier , h, 8 ans, Crillon et Pres De L'Eden, 79	
Neptune Du Luy , f, 5 ans, Balko et Divina GER, 53	Star De La Blairie , f, 4 ans, Storm The Stars USA et Speed De Lablairie, 65/1	
Never Risk , m, 6 ans, No Risk At All et Hera Bonitas, 63/1	State Of Mind , h, 5 ans, Churchill IRE et Spotless Mind (IRE), 53	
New President , h, 8 ans, Sinnard IRE et Sun Song, 63/5	Stellomaker , h, 5 ans, Martinborough JPN et Stellamaker, 55/6	
Nikos De Candale , h, 7 ans, Nicaron GER et Palomba, 64/7	Style De Bath , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Glinty, 67/4	
Nupsala Nolimit , f, 5 ans, Balko et Nucella, 77	Style De Way , h, 5 ans, Galiway (GB) et Glinty, 55/4	
Pablo , h, 5 ans, Olympic Glory IRE et Diktabama, 83/4	Surinfil , h, 5 ans, Great Pretender IRE et Equilibriste (IRE), 83/6	
Panarea (IRE) , f, 6 ans, Authorized IRE et I Should Care, 63	The Good Girl , f, 5 ans, Muhtathir GB et So Good IRE, 72/7	
Paray , h, 5 ans, Motivator GB et Red Crown AUT, 59/2	Tourmalet , h, 9 ans, Ballingarry IRE et Tourmaline, 75/6	
Peso Di Legno , h, 5 ans, Masked Marvel GB et France Du Pecos, 68/5	Ulcy'S Dream , h, 5 ans, Doha Dream et Ulcy Pressive, 77	
Pique Dame , f, 4 ans, Night Wish GER et Pique La Lune, 81/1	Unanime , f, 4 ans, Goliath Du Berlais et Funny Crazy, 52/6	
Plume Du Nord , h, 5 ans, Choeur Du Nord et Tres Plume, 77	Vador Du Berlais , h, 4 ans, Cokoriko et Vanille Du Berlais, 56/4	
Prezienne Du Large , f, 5 ans, Great Pretender IRE et Abu Dhabi, 72/4	Valse Du Nord , f, 5 ans, Choeur Du Nord et Ballerine Dauteuil, 53	
Princesse Du Lys , f, 5 ans, Clovis Du Berlais et Shalimar Du Lys, 59	Ventura Highway , h, 5 ans, Kapgarde et Las Ventas, 63/2	
Queen Sister , f, 4 ans, Bande (IRE) et Larredya, 52/3	Virtuose , h, 5 ans, Fairplay Du Pecos et Valse D'Estivaux, 68/2	
* Quiniland GB , h, 5 ans, Pether'S Moon IRE et Chasse En Mer, 55/3	Vixoss Bareliere , h, 5 ans, Palamoss IRE et Nova Vixen, 77	
Raf Tavel , h, 9 ans, Al Namix et Blue Road, 80	Walkirie Des Loups , f, 4 ans, Walzertakt GER et Mer D'Iroise, 65/7	
Raphari , h, 9 ans, Zanzibari USA et Anaphora IRE, 79	Wendy , f, 5 ans, Anodin (IRE) et Morning Sun GER, 66	
Remember Cali , h, 4 ans, Chanducoq et Efegane, 70/7	West Martin , h, 6 ans, Martinborough JPN et City Charm, 66	
Ribella , f, 5 ans, Le Rebel et Sheitana, 68/3	What'S Up Doc , h, 4 ans, Doctor Dino et Liffey, 67/6	
Rosa Rugosa , f, 4 ans, Doctor Dino et Bella Rugosa, 76	Winner Horse , h, 5 ans, Full Of Gold et Gold Flower, 53	
Rose Melimelo , f, 5 ans, Choeur Du Nord et Rosacee, 53/5	Xception , f, 4 ans, Desinvolte et Double Et Pas (IRE), 65/3	
* Safe Flight GB , h, 7 ans, Clovis Du Berlais et Atomic Tangerine GB, 82/3	Yes We Hope , f, 4 ans, Saint Des Saints et Yes We Can, 81/2	
Saint Crush , h, 5 ans, Jeu St Elo et Garry D'Amour, 75/4	You For Me , h, 6 ans, Choeur Du Nord et Conter Fleurette, 78	
Saint Cruz , h, 5 ans, Saint Des Saints et Alta Cruz, 59		